



# Rocade de Gap

## RÉALISATION DE LA SECTION SUD (EYSSAGNIÈRES)

### DOSSIER DE CONCERTATION





Réalisation de la section Sud  
(Eyssagnières)

# RÉALISATION DE LA SECTION SUD (EYSSAGNIÈRES) DE LA ROCADE DE GAP

## CONCERTATION PUBLIQUE

*au titre de l'article L103-2 du code de l'urbanisme*

### OBJET DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

La présente concertation publique porte sur la réalisation de la section Sud (Eyssagnières) de la rocade de Gap. Les études déjà conduites par la DREAL (Direction régionale de l'Équipement, de l'aménagement et du logement) ont permis d'envisager trois variantes de ce projet. La concertation publique a pour ambition de faire émerger la solution préférentielle d'aménagement.

Le public est invité à exprimer son avis, ses préoccupations et ses propositions sur le projet ainsi exposé.

### CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA CONCERTATION

La concertation publique a pour objectifs d'informer le public, de recueillir son avis et de répondre à ses interrogations sur le projet, ses caractéristiques et les conditions de sa réalisation telles que définies à ce stade de la procédure.

Elle vise également à identifier la proposition d'aménagement la plus appropriée du point de vue du public.

Le projet de réalisation de la section Sud (Eyssagnières) de la rocade de Gap entre dans le cadre de l'article L103-2 du code de l'urbanisme. À ce titre, il doit faire l'objet d'une concertation « associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ».

Les études d'opportunité permettent de se prononcer sur l'opportunité de l'opération, d'apprécier sa faisabilité, de préciser ses principales caractéristiques ainsi que les enjeux socio-économiques et les impacts sur l'environnement et l'aménagement du territoire qui lui sont associés. Leurs conclusions sont soumises au public dans le cadre de la présente concertation.

## SUR QUOI PORTE L'AVIS DU PUBLIC ?

- ▶ Le principe des 3 variantes étudiées au stade des études d'opportunité,
- ▶ Le fonctionnement des raccordements et des accès,
- ▶ L'impact environnemental,
- ▶ Les propositions d'évolution en plus ou en moins, des aménagements complémentaires,
- ▶ Les autres expressions libres relatives au projet.



Réalisation de la section Sud  
(Eyssagnières)

# RÉALISATION DE LA SECTION SUD (EYSSAGNIÈRES) DE LA ROCADE DE GAP

## MODALITÉS DE LA CONCERTATION

### MOYENS D'INFORMATION

Les modalités de la concertation publique sont fixées en mettant en œuvre les moyens d'information suivants :

- ▶ Affichage de la délibération du conseil municipal pendant toute la durée des études nécessaires,
- ▶ Communiqué de presse transmis aux médias locaux,
- ▶ Préinformation dans le journal municipal Gap en Mag (été 2021 et automne 2021),
- ▶ Réunion publique avec la population le jeudi 18 novembre 2021 à 18h au CMCL (si les mesures sanitaires liées à la Covid-19 le permettent, ou à défaut en visio-conférence),
- ▶ Affichage sur les panneaux d'information de la ville,
- ▶ Affichage sur les lieux du projet,
- ▶ Distribution de flyers.

Le dossier de concertation sera disponible aux Services techniques municipaux - 31 route de la Justice - 05000 Gap, aux heures habituelles d'ouverture (du lundi au jeudi de 7h45-11h45 et 13h30-17h30 et le vendredi 7h45-11h45).

Le dossier de concertation sera également disponible sur le site internet de la ville ([www.ville-gap.fr](http://www.ville-gap.fr)), et relayé sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter).

### MOYENS D'EXPRESSION DU PUBLIC

- ▶ Mise à disposition du public d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée. Il sera accessible aux Services techniques municipaux - 31 route de la Justice - 05000 Gap, aux heures habituelles d'ouverture (du lundi au jeudi de 7h45-11h45 et 13h30-17h30 et le vendredi 7h45-11h45),
- ▶ Courrier adressé par voie postale à M. le Maire, 3 rue du colonel Roux - BP92 - 05007 GAP Cedex,
- ▶ Mail envoyé à l'adresse : [concertation-rocade-sud@ville-gap.fr](mailto:concertation-rocade-sud@ville-gap.fr),
- ▶ Prise de rendez-vous avec M. le Maire au 04 92 53 24 01, ou un représentant des Services techniques au 04 92 53 26 50,
- ▶ Réunion publique avec la population le jeudi 18 novembre 2021 à 18h au CMCL (si les mesures sanitaires liées à la Covid-19 le permettent, ou à défaut en visio-conférence).

## DURÉE DE LA CONCERTATION

- ▶ La concertation se déroulera pendant un mois, du 2 novembre 2021 au 3 décembre 2021.

# RÉALISATION DE LA SECTION SUD (EYSSAGNIÈRES) DE LA ROCADE DE GAP

## NOTE DE PRÉSENTATION

Lors de la mise en service de la section centrale (Charance) de la rocade de Gap, la route des Eyssagnières (RD291) va jouer le rôle de section Sud. Cette route, située en périphérie immédiate de la ville de Gap, connaît une urbanisation de ses abords, principalement par le biais de zones économique et d'habitat.

Son niveau de service n'est plus adapté : nombreux accès directs et carrefours, peu d'aménagements de sécurité, peu de trottoirs, absence d'aménagements cyclables... Cette voie urbaine n'est plus adaptée à sa vocation actuelle et elle l'est encore moins pour sa vocation future.

**La Ville de Gap est désignée Maître d'Ouvrage** des études préalables à la déclaration d'utilité publique (DUP) de la réalisation de la section Sud (Eyssagnières) de la rocade de Gap, par convention entre l'État, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Hautes-Alpes et la Ville de Gap.

## 3 objectifs pour le projet

1

► **Gérer la superposition entre le trafic de transit et le trafic local** en vue de la mise en service de la section centrale de la rocade

2

► **Sécuriser les déplacements pour l'ensemble des usagers** de la route des Eyssagnières

3

► **Assurer une bonne insertion de l'aménagement** avec son environnement et ses abords





Réalisation de la section Sud  
(Eyssagnières)

Le projet a pour objectif de **s'intégrer à son environnement**. Un aménagement de type autoroutier ou voie rapide urbaine est exclu. Il est retenu, comme pour la section centrale (Charance), un aménagement de type boulevard urbain limité à 70 km/h (AU70), tel que défini par le guide des voies structurantes d'agglomération.

Il est prévu un aménagement de 2,4 km entre le carrefour du Sénateur et la RN85 sud appuyé sur la route existante et sur des sections neuves. Il comporte une chaussée à 2 x 1 voie de 3,50 m longée par une voie verte de 3 m et des espaces verts sur tout le linéaire. Trois nouveaux carrefours giratoires seront aménagés en plus de celui du Sénateur déjà reconfiguré. Un ouvrage d'art devra être construit au-dessus de la voie ferrée.

**2,4 km**  
d'aménagement

Chaussée  
à **2 x 1 voie**  
de 3,5 m de large

**3 nouveaux**  
carrefours  
giratoires

**1 ouvrage d'art**  
au-dessus  
de la voie ferrée

**Une voie verte**  
de 3 m de large

## INSERTION URBAINE

**Le projet se situe majoritairement dans des zones construites ou à construire** (économique ou habitat) au PLU (plan local d'urbanisme). Un emplacement réservé, basé sur l'avant-projet de la rocade de 1976, a été inscrit dans les documents d'urbanisme de la ville depuis 1974.

En première intention, il avait été envisagé de faire des aménagements à court terme plus sommaires. **Aucun d'entre eux n'apportait de réelle amélioration pour la sécurité et la circulation.** De plus, il n'y avait aucun aménagement pour les cyclistes et aucun n'était compatible avec les trois variantes de tracé. Ils n'ont donc pas été retenus.



## ENVIRONNEMENT

**Le projet n'est pas concerné directement par des zonages réglementaires** (Natura 2000, ZNIEFF, Parc national...).

Aucun cours d'eau n'est franchi par le projet. Il se situe à proximité de la ligne de crête entre le bassin versant du Tournefave et du torrent de Malecombe.

Le profil en long du terrain est en pente moyenne et unique de 4 %. Il comporte un point bas peu marqué entre le carrefour du Sénateur et l'école des Eyssagnières. Une petite zone humide est répertoriée à ce niveau. A ce stade, il n'est pas déterminé si le projet aura une emprise ou non dessus. Si c'est le cas, elle fera l'objet de mesures de compensation.

## 3 variantes de tracé étudiées

1

► Tracé  
entièrement neuf  
sur l'emplacement  
réservé «historique»

2

► Tracé sur la route  
des Eyssagnières  
existante

3

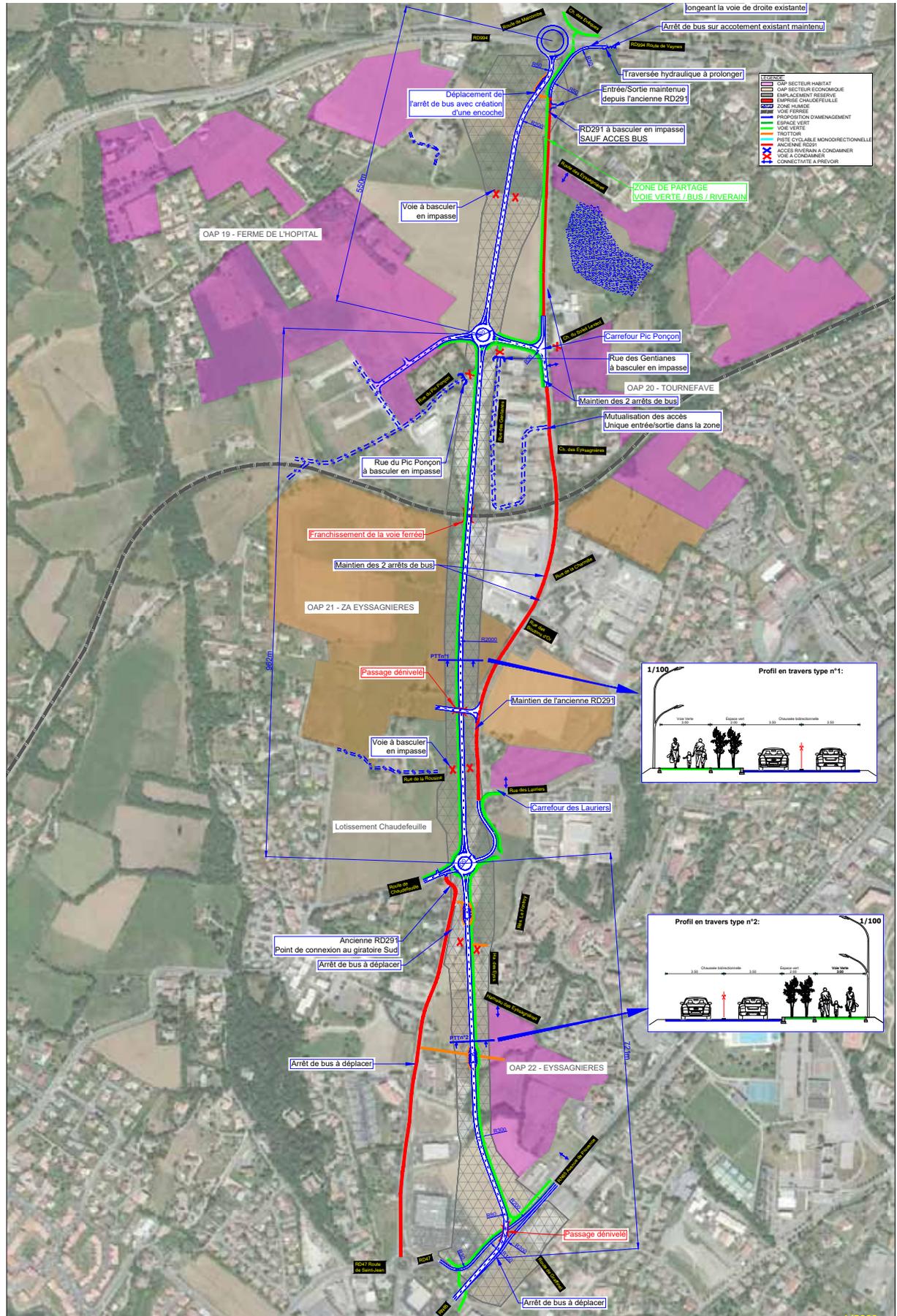
► Tracé  
intermédiaire,  
utilisant la route  
existante et  
contournant deux  
zones particulières  
(ZA des Eyssagnières  
et raccordement à la  
route de Marseille)

La variante 3 est la «variante préférentielle» de la Ville de Gap, maître d'ouvrage

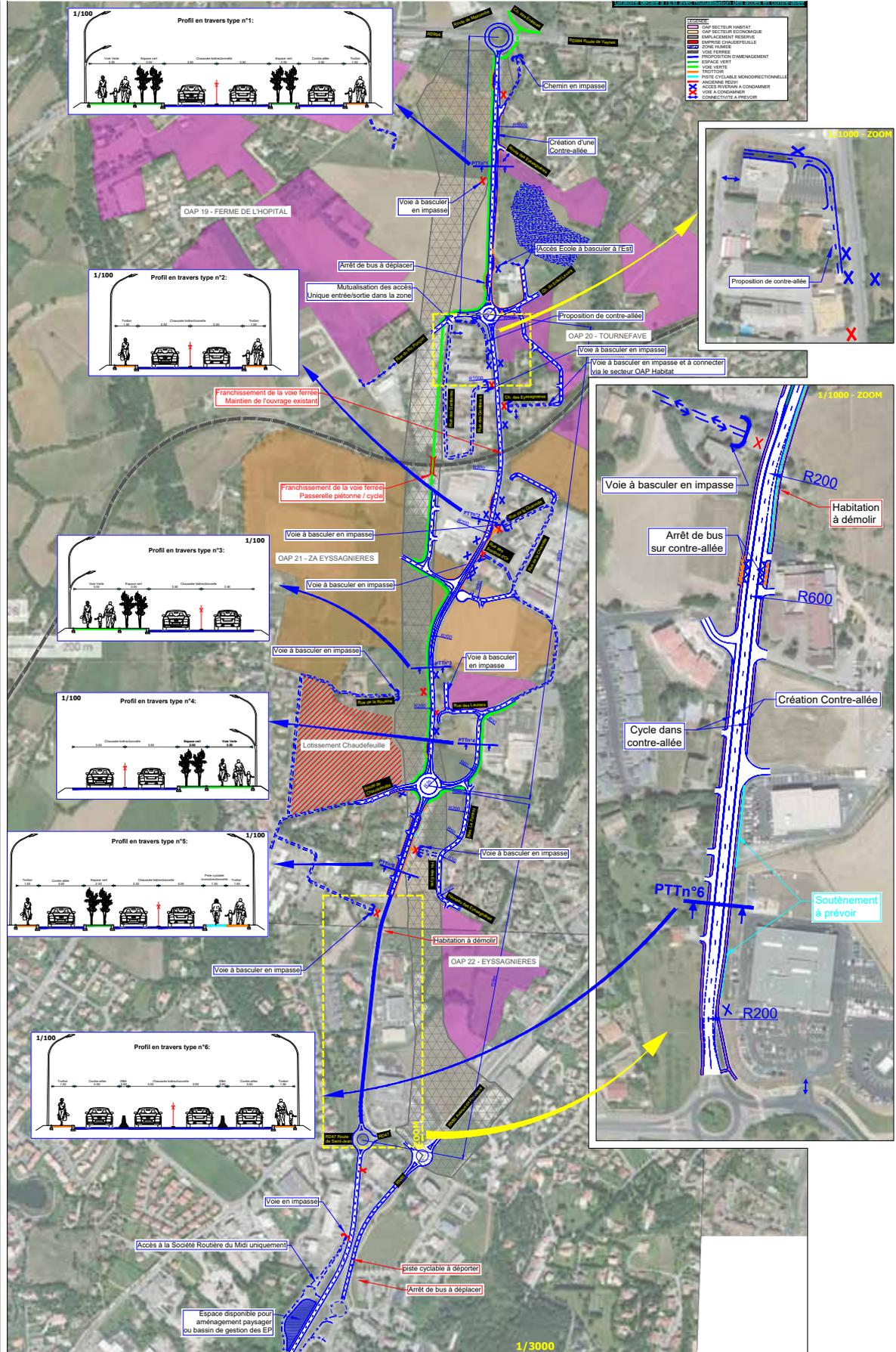


# Variante 1

► Tracé entièrement neuf sur l'emplacement réservé «historique»

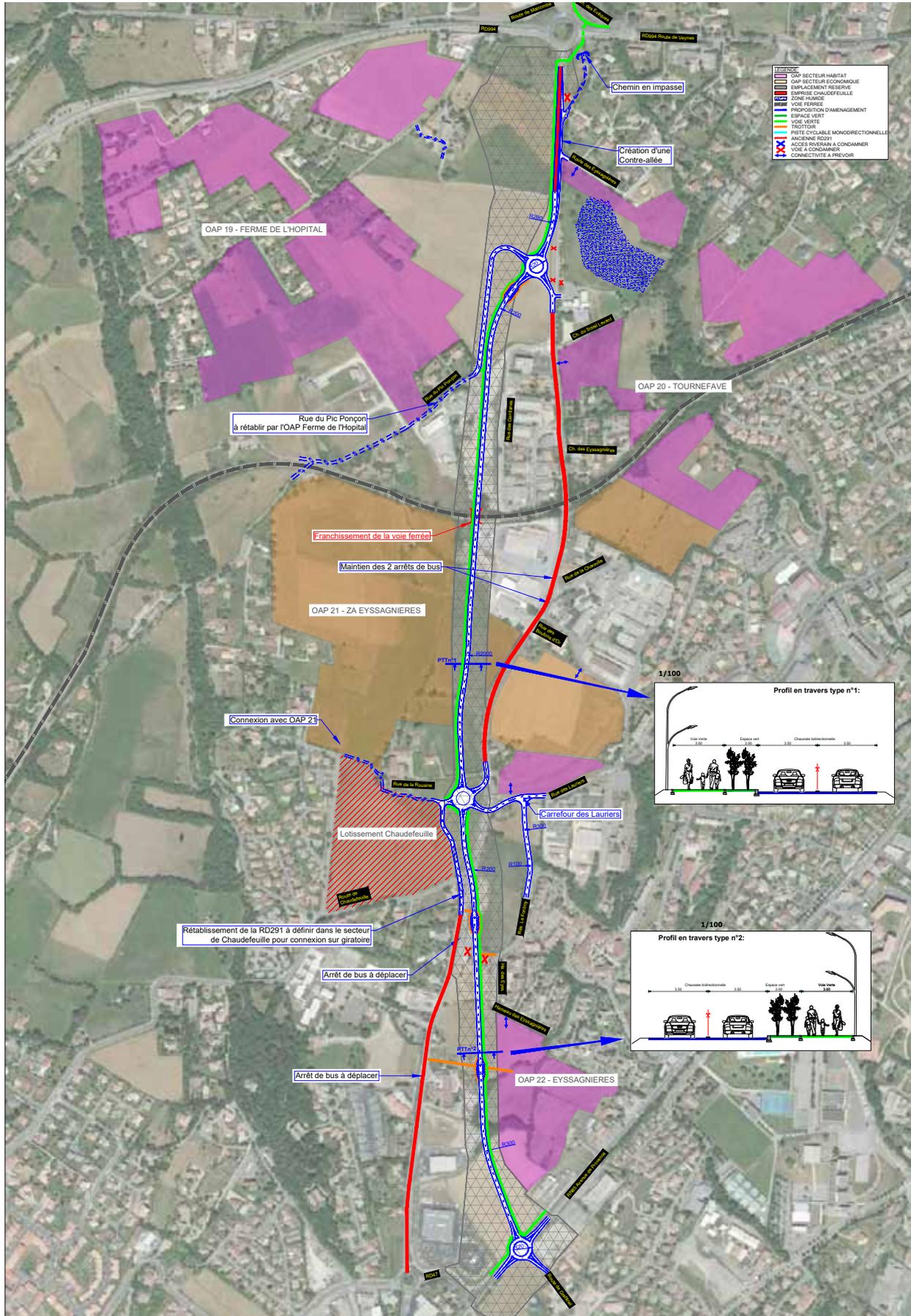


Réalisation de la section Sud (Eyssagnières)



## Variante 3

- ▶ **Tracé intermédiaire**, utilisant la route existante et contournant deux zones particulières (ZA des Eyssagnières et raccordement à la route de Marseille)
- ▶ **Variante préférée** du maître d'ouvrage



## Variante 1

- ▶ Tracé entièrement neuf sur l'emplacement réservé «historique»

Cette variante se situe intégralement en tracé neuf sur l'emplacement réservé «historique».

### **Les fonctionnalités sont les meilleures :**

- ▶ Dissociation entre le trafic de transit et local,
- ▶ Maintien des dessertes locales,
- ▶ Accès sur les voiries actuelles.

Elle prévoit des aménagements en faveur des mobilités douces sur tout le linéaire et permet de mailler le réseau existant.

Bien que les enjeux environnementaux soient globalement faibles, elle a l'emprise la plus importante, y compris sur la zone humide. Le fractionnement des espaces concerne la section entre le giratoire de Pic Ponçon et le carrefour du Sénateur. Ailleurs, les abords sont des zones construites ou constructibles au PLU.

Le raccordement à la RN85 se fait via un échangeur dénivelé dont tous les mouvements ne sont pas possible, en particulier celui avec le centre-ville.

## Variante 2

- ▶ Tracé sur la route des Eyssagnières existante

Cette variante positionne la route actuelle à sa fonction de support du trafic de transit. **Les carrefours intermédiaires et accès directs sont supprimés.**

Dans la ZA des Eyssagnières, ils sont rétablis par l'arrière ou en construisant des contre-allées en domaine privé. Des jardins de maisons individuelles, parkings privés d'entreprises seront transformés en rétablissement d'accès. Des voies sont mises en impasse sans possibilité d'aire de retournement. La voie verte est aménagée sur l'emplacement réservé et nécessite un ouvrage sur la voie ferrée.

Entre le hameau des Eyssagnières et le carrefour de Saint-Jean, l'emprise ne permet que de rétablir une contre-allée routière dans chaque sens, séparée de la chaussée par un mur en béton, et sans aménagement spécifique pour les cyclistes. Cette configuration est très routière, et peu qualitative pour le cadre de vie.

### **Dans ces deux sections, cette variante pose de réels problèmes fonctionnels et techniques.**

Le raccordement à la RN85 se fait par l'échangeur de Micropolis. Il sera reconfiguré pour favoriser les liaisons entre la RN85 sud et la rocade et non du centre-ville comme actuellement.

Bien que les enjeux environnementaux soient globalement faibles, les emprises des voies de rétablissement des accès sont significatifs. Une emprise sur la zone humide proche de l'école des Eyssagnières est probable. Si c'est le cas, elle fera l'objet de mesures de compensation.



Réalisation de la section Sud  
(Eyssagnières)

## Variante 3

► **Tracé intermédiaire**, utilisant la route existante et contournant deux zones particulières (ZA des Eyssagnières et raccordement à la route de Marseille)

Ce tracé utilise la route existante et contourne les deux sections sur lesquelles un aménagement en place n'est pas acceptable (ZA des Eyssagnières et raccordement à la RN85 Sud). **Elle permet de bénéficier des fonctionnalités de la variante 1, avec des emprises et des impacts plus faibles.** Elle prévoit des aménagements en faveur des mobilités douces sur tout le linéaire et permet de mailler le réseau existant.

Bien que les enjeux environnementaux soient globalement faibles, une emprise sur la zone humide est probable. Si c'est le cas, elle fera l'objet de mesures de compensation.

Les deux sections en tracé neuf ont des abords dans des zones construites ou constructibles au PLU. Dans la zone non constructible au nord, le tracé se situe sur la route existante.

Le raccordement à la RN 85 se fait pas un giratoire simple et efficace.

## ANALYSE COMPARATIVE DES TRACÉS : AVIS DE LA VILLE DE GAP, MAÎTRE D'OUVRAGE

► La variante 1 (tracé entièrement neuf sur l'emplacement réservé «historique») est la solution maximaliste en termes de tracé neuf, d'emprise et d'impact environnemental. Elle présente cependant un coût très supérieur aux deux autres.

► La variante 2 (amélioration de la route existante) a un impact très fort sur l'habitat et les activités économiques existantes. Elle nécessite la démolition d'une habitation, de nombreuses suppressions d'accès, des expropriations de parkings privés, jardins ou cours pour rétablir des accès par l'arrière, des mises en impasse de voies existantes. Il n'y a pas de continuité cyclable sécurisée sur l'ensemble de l'itinéraire. Le maître d'ouvrage considère que ces impacts ne sont pas acceptables, d'autant plus pour un coût aussi élevé.

► La variante 3 (tracé intermédiaire) présente un bon équilibre par rapport aux deux autres solutions. Elle permet d'utiliser, là où c'est possible, les emprises existantes et de réserver les tracés neufs où il n'existe pas de solution sur la route actuelle (contournement de la ZA des Eyssagnières et raccordement à la route de Marseille). Son rapport avantages/coût est le meilleur. **C'est donc la variante préférentielle de la Ville de Gap, maître d'ouvrage.**

## ANALYSE COMPARATIVE DES TRACÉS

CRITÈRE	VARIANTE 1 (Utilisation de l'emplacement réservé)	VARIANTE 2 (Réutilisation de la RD291 existante)	VARIANTE 3 (Aménagement sur place de la RD291 avec contournement ouest de la ZA et raccord sur la RN85 par les emplacements réservés)
Géométrie de l'Aménagement et respect des règles de l'art	Respect du référentiel AU70	Respect du référentiel AU70	Respect du référentiel AU70
Fonctionnement et gestion des accès riverains	Les accès sont maintenus sur la route existante.	De nombreux accès sont supprimés ou déplacés sans solution acceptable (mise en impasse sans retournement possible, contre-allée dans des jardins privés ou parkings privés, contre-allée routière, suppression d'accès direct aux commerces).	Les accès sont maintenus sur la route existante.
Sécurité	Voie neuve répondant aux caractéristiques de sécurité. Les cheminements piétons sont sécurisés et mis aux normes PMR. Les cyclistes sont en site propre sur la totalité du linéaire.	Une habitation doit être démolie. Amélioration des conditions de sécurité pour la voie. Les cheminements piétons sont sécurisés et mis aux normes PMR. Dans la partie Sud, pas de continuité cyclable.	Le fonctionnement du secteur des Lauriers/Hameau des Eyssagnières est reconfiguré. Voie répondant aux caractéristiques de sécurité. Les cheminements piétons sont sécurisés et mis aux normes PMR. Les cyclistes sont en site propre sur la totalité du linéaire.

CRITÈRE	VARIANTE 1 (Utilisation de l'emplacement réservé)	VARIANTE 2 (Réutilisation de la RD291 existante)	VARIANTE 3 (Aménagement sur place de la RD291 avec contournement ouest de la ZA et raccord sur la RN85 par les emplacements réservés)
<b>Trafic</b>	Séparation des trafics de transit, local, piéton, cyclistes. Le raccordement à la RN85 devra être précisé.	La distinction entre le trafic de transit et celui de desserte est bien plus difficile à opérer. Certains accès nécessiteront d'importants travaux pour être rabattus vers les itinéraires secondaires de desserte. Pas de continuité cyclable dans la partie sud.	Séparation des trafics de transit, local, piéton, cyclistes. Le raccordement à la RN85 devra être précisé.
<b>Transports en communs</b>	Le réseau de transport est quelque peu modifié mais la localisation des arrêts reste la même selon le secteur géographique.	Pas de changement notable.	Le réseau de transport est quelque peu modifié mais la localisation des arrêts reste la même selon le secteur géographique.
<b>Modes doux</b>	Sécurisation des piétons et cycles par une voie verte en site propre sur tout le linéaire. Elle complète le maillage du réseau existant.	Des aménagements pour les piétons sur tout le linéaire. Pas d'aménagement en faveur des cyclistes sur 750 mètres dans la partie Sud.	Sécurisation des piétons et cycles par une voie verte en site propre sur tout le linéaire. Elle complète le maillage du réseau existant.
<b>Urbanisme</b>	Cette solution s'appuie sur l'emplacement réservé prévu au PLU et s'insère dans différents zonages économiques et d'habitat existants à ses abords.	Le rétablissement des accès supprimés a un impact sur certaines OAP (orientations d'aménagement et de programmation) prévues par le PLU aux abords de la voie.	Cette solution s'appuie dans les 2 secteurs les plus contraints sur l'emplacement réservé prévu au PLU et s'insère dans différents zonages économiques et d'habitat existants à ses abords.

<b>CRITÈRE</b>	<b>VARIANTE 1</b> (Utilisation de l'emplacement réservé)	<b>VARIANTE 2</b> (Réutilisation de la RD291 existante)	<b>VARIANTE 3</b> (Aménagement sur place de la RD291 avec contournement ouest de la ZA et raccord sur la RN85 par les emplacements réservés)
<b>Environnement, milieu naturel et agricole</b>	Cette variante a les emprises sur des terres agricoles les plus importantes. Le fractionnement des espaces concerne la section entre le giratoire de Pic Poncon et le carrefour du Sénateur. Ailleurs, les abords sont des zones construites ou constructibles au PLU. Le projet aura une emprise dans la zone humide qui sera à compenser.	Les emprises de la voie principale sont les plus faibles. Celles des voies de rétablissement des accès sont en revanche significatifs. Une emprise sur la zone humide est probable. Si c'est le cas, elle sera compensée.	Les deux sections en tracé neuf occupent des terres agricoles et ont des abords dans des zones construites ou constructibles au PLU. Dans la zone non constructible au nord, le tracé est sur la route existante. Une emprise sur la zone humide est probable. Si c'est le cas, elle sera compensée.
<b>Paysage</b>	L'impact paysager dans cette zone périurbaine est limité. La route actuelle pourra faire l'objet d'une requalification. et peu qualitatif.	En restant sur l'infrastructure existante, l'impact paysager est limité. Le traitement de la partie sud est très routier et peu qualitatif.	L'impact paysager dans cette zone périurbaine est limité.
<b>Hydraulique</b>	Un nouveau réseau sera à mettre en place. Les eaux des bassins versants interceptés seront à intégrer.	Le traitement des eaux pluviales sera à compléter.	Un nouveau réseau sera à mettre en place. Les eaux des bassins versants interceptés dans les sections neuves seront à intégrer.
<b>Estimation sommaire du coût total de l'opération (en € TTC)</b>	39 M€	21 M€	27 M€

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL

	Avancement ▼				
DREAL PACA	VILLE DE GAP	VILLE DE GAP	VILLE DE GAP	A déterminer*	A déterminer*
Etudes d'opportunité	Concertation du public au titre de l'article L103-2 du code de l'urbanisme	Etudes techniques Etudes environnementales Autorisations administratives et environnementales	Enquête publique	Déclaration d'utilité publique Expropriation Fin des études techniques	Travaux
2020	2021	2021-2023	2024	2024	2025-2026

\* La Ville de Gap est candidate à la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble du projet de réalisation de la section Sud (Eyssagnières) de la rocade de Gap, mais la convention en vigueur à ce jour, par laquelle la maîtrise d'ouvrage est confiée à la Ville de Gap par les partenaires du projet, porte uniquement sur la phase préalable à la déclaration d'utilité publique.



**RÉALISATION DE LA SECTION SUD  
(EYSSAGNIÈRES)**

**DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL**

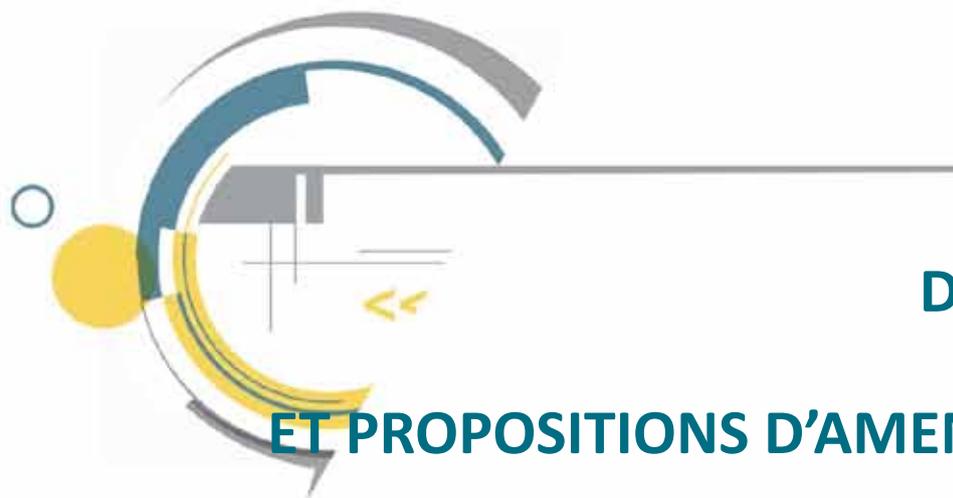


DREAL PACA

Service Transports et Infrastructures  
Unité Maîtrise d'Ouvrage

RD291

AMENAGEMENT DE LA ROUTE DES EYSSAGNIERES  
(GAP)



**DIAGNOSTIC**

**ET PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT**

**ETUDE D'OPPORTUNITE**  
**VOLET ENVIRONNEMENT**



SUIVI DU DOCUMENT :  
14190058-IT1-EP-000-ME-A\_MODELE

Indice	Établi par :	Approuvé par :	Le :	Objet de la révision :
A	F BELLEMARE	Y DELALANDE	15/11/2019	Établissement



# SOMMAIRE

<b>A. Justification de l'aire d'étude .....</b>	<b>4</b>
<b>B. Milieu physique .....</b>	<b>5</b>
<b>B.1. Le climat .....</b>	<b>5</b>
<b>B.2. Le relief .....</b>	<b>5</b>
<b>B.3. La géologie .....</b>	<b>7</b>
<b>B.4. Les eaux superficielles et souterraines .....</b>	<b>8</b>
B.4.1. Les cours d'eau .....	8
B.4.2. Les eaux souterraines.....	9
B.4.3. Qualité des eaux .....	10
B.4.4. Utilisation de la ressource aquatique.....	11
B.4.5. Contexte institutionnel.....	11
<b>B.5. Les risques naturels et technologiques .....</b>	<b>11</b>
B.5.1. Les risques naturels .....	12
B.5.2. Risque industriel et TMD .....	13
<b>C. Milieu Naturel.....</b>	<b>15</b>
<b>D. Milieu humain .....</b>	<b>17</b>
<b>D.1. Les documents de planification .....</b>	<b>17</b>
D.1.1. La loi Montagne .....	17
D.1.2. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du gapençais .....	17
D.1.3. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU).....	19
<b>D.2. L'utilisation du site .....</b>	<b>20</b>
<b>D.3. Les activités économiques.....</b>	<b>22</b>
<b>D.5. Les commodités de voisinage .....</b>	<b>23</b>
D.5.1. Ambiance acoustique.....	23
D.5.2. Qualité de l'air.....	24
<b>E. Paysage.....</b>	<b>26</b>
<b>E.1. Les enjeux paysagers communaux .....</b>	<b>26</b>
<b>E.2. Le paysage du secteur d'étude.....</b>	<b>26</b>
<b>F. Patrimoine culturel et historique .....</b>	<b>30</b>
<b>G. Synthèse des enjeux environnementaux .....</b>	<b>32</b>



## A. JUSTIFICATION DE L'AIRE D'ETUDE

La rocade de Gap est projetée du sud à l'est selon trois sections :

- section Sud : RN 85 (route de Marseille) / RD 994 (route de Veynes) ;
- section Charance : RD 994 (route de Veynes) / RN 85 (route de Grenoble) ;
- section Nord : RN 85 (route de Grenoble) / RN 94 (route de Briançon).

La section centrale (Charance) sera livrée fin 2020. Elle sera raccordée au réseau viaire existant au niveau du carrefour RD944 (route de Veynes) /RD291 (route des Eyssagnières) dit giratoire du Sénateur. La RD291 rejoint la RN85 au sud de l'agglomération et fera office de barreau de liaison entre la section centrale de la rocade et la route de Sisteron/Marseille (section sud de la rocade).

A l'ouverture de la section centrale de la rocade, l'augmentation de trafic attendue sur la RD291 nécessite l'aménagement de la voie pour répondre aux exigences de sécurité et de fluidité.

La DREAL PACA prévoit l'aménagement de carrefours :

- Sécurisation :
  - des tournes à gauche du Lotissement Terra Floréa et APF
  - et des carrefours de la rue des boutons d'or
- Réaménagement :
  - du carrefour en T du hameau des Eyssagnières et du carrefour à feu de la rue de Chaudefeuille
  - du carrefour en T de la rue des Lauriers
  - du carrefour du pic Ponçon.

L'étude environnementale porte donc sur la section de RD291 entre la RN85 au sud (route de Marseille) et la RD944 (route de Veynes), soit 2,6km.

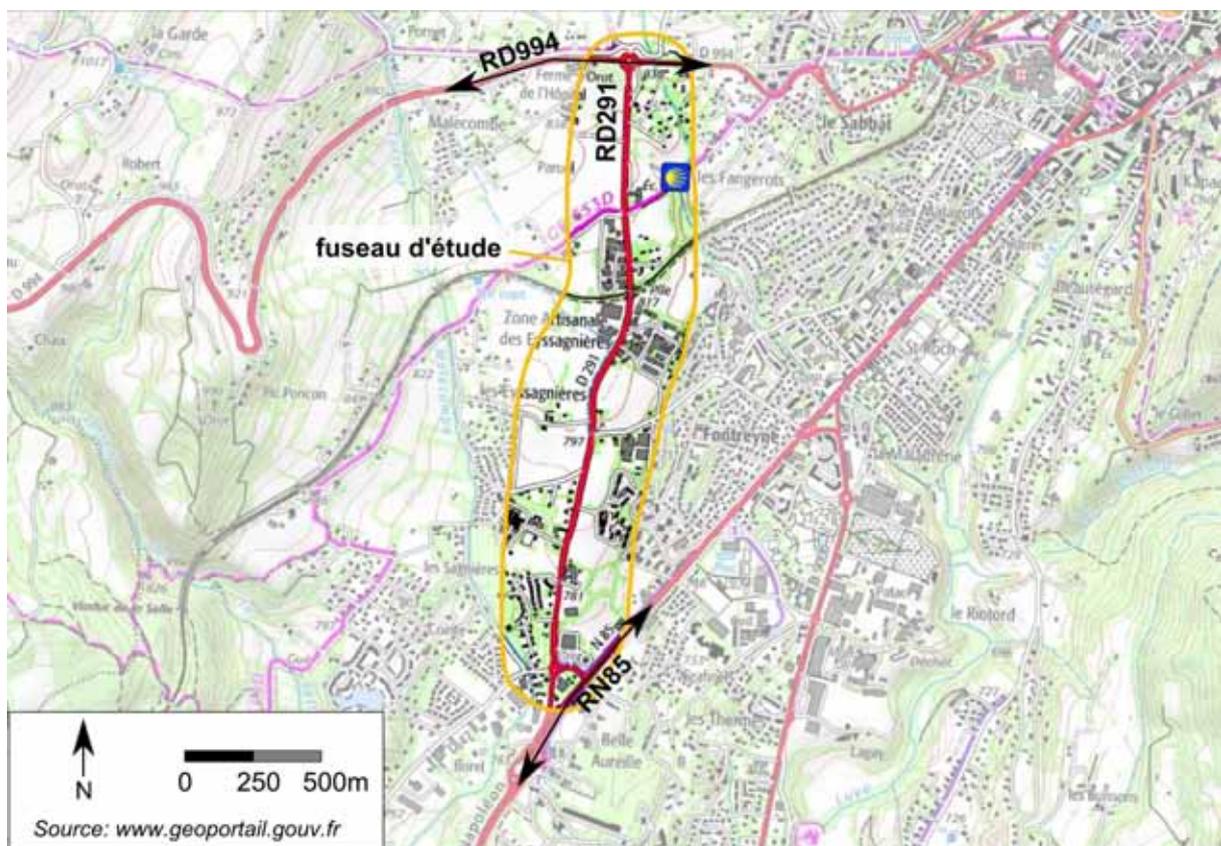


Figure 1 : localisation du fuseau d'étude

## B. MILIEU PHYSIQUE

### B.1. LE CLIMAT

Le département des Hautes-Alpes, largement ouvert vers le sud par la vallée de la Durance et du Buëch, est influencé par le climat méditerranéen, mais aussi du fait de sa topographie, par les caractéristiques d'un climat de type montagnard venant du nord.

Le col Bayard marque la limite entre climat Méditerranéen et Montagnard.

Au sud du col Bayard, le Gapençais peut être considéré comme la limite nord de la Provence (avec le Buech et la Durance). Les précipitations, annuelles moyennes de 750 à 900 mm, tombent principalement en octobre-novembre et en mai. Les caractéristiques méditerranéennes y sont perceptibles. On y trouve des épisodes pluvio-orageux intenses pouvant déverser près de 200 mm d'eau en 24 heures. Cette région est également soumise au Mistral, localement appelé «bise». L'enneigement hivernal peut être long.

### B.2. LE RELIEF

La dépression du bassin de Gap forme une espèce d'Arc entre Tallard au sud et la Bâtie Neuve au nord-est, le fond de la vallée avoisinant les 700 mètres NGF où s'est développée la ville de Gap.

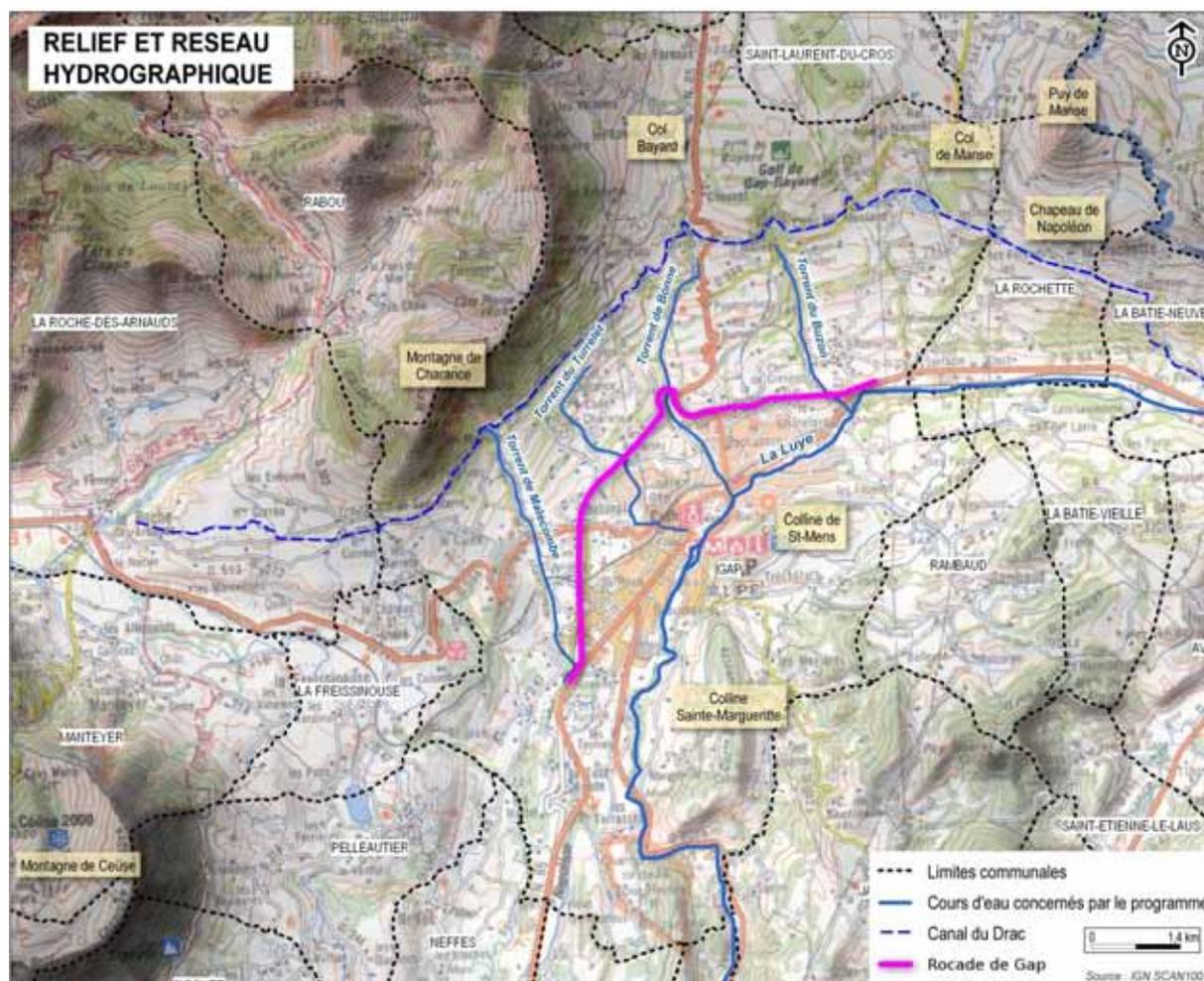


Figure 2 : relief et hydrographie (source : étude d'impact de la section Charance de la rocade de Gap - Sémaphores)



Gap est dominé au nord-ouest par la Montagne de Charance, culminant à plus de 1 900 mètres, par le chapeau de Napoléon et le Puy de Manse au nord culminant à des altitudes respectivement de 1 400 et 1 600 mètres. La Montagne de Ceüse, dont les sommets avoisinent les 2 000 mètres au sud-ouest, forme quant à elle un horizon plus éloigné, avec son vaste piémont chahuté. Ces différentes émergences sont reliées entre elles par ces anciens seuils glaciaires formant aujourd'hui des cols. Il s'agit de la Freissinouse, à une altitude de 1000 m environ et de l'ensemble col Bayard – col de Manse, à des altitudes autour de 1 200 - 1 300 mètres (cf. carte ci-avant).

Au sud-est, le sillon gapençais se définit par le massif dit du Remollon et plus particulièrement au travers d'une succession de collines (colline Sainte-Marguerite et colline de Saint-Mens) qui délimitent l'arc intérieur, avec des sommets culminant à des altitudes de l'ordre de 900 mètres et délimitant de petits plateaux agricoles.

La section dite des « Eyssagnières » est située entre 763m d'altitude (raccordement à la RN85 au sud) et 838m d'altitude (carrefour avec la RD994 au nord), pour une longueur de 2,6km. Son profil en long est en pente douce (3% en moyenne) avec un dénivelé positif du sud vers le nord. Seul le franchissement de la voie ferrée par un ouvrage supérieur marque le paysage avec une pente plus marquée.



**Figure 3 : franchissement de la voie ferrée par la RD291 : seul point particulier topographique**

### B.3. LA GEOLOGIE

Le sous-sol du secteur d'étude est occupé par les formations suivantes :

- **Les Terres Noires (J<sub>4-2</sub>)** : Les terres noires sont constituées de schistes argileux noirs monotones le plus souvent pauvres en fossiles. Elles peuvent atteindre plus de 1 000 m de profondeur.
- **Le Glaciaire Récent (Gw<sub>1-6</sub>)** : Le glaciaire récent est un glaciaire à éléments exotiques où prédominent les grès de l'Embrunais et parfois les roches cristallines du Pelvoux. Il a conservé une morphologie assez fraîche avec des crêtes morainiques bien marquées atteignant jusqu'à 15 m de haut. On distingue six stades emboîtés : le stade 1 représenterait le maximum de Würm et le stade 6 correspond seulement au dernier stationnement du glacier durancien dans le sillon de Gap.
- **Les alluvions stabilisées (Jy)** : Il s'agit des cônes de déjection stabilisés et colonisés par la végétation ou les cultures.

L'ensemble de ces matériaux sont sensibles à l'eau. Sur la section Charance de la rocade de Gap, l'étude géotechnique mettait en évidence des problèmes de stabilité entre les Terres Noires et les dépôts glaciaires qui, en contact avec les venues d'eau, provoquent des glissements. D'autre part, les terrains alluvionnaires des cônes de déjection se gorgent d'eau et deviennent instables.

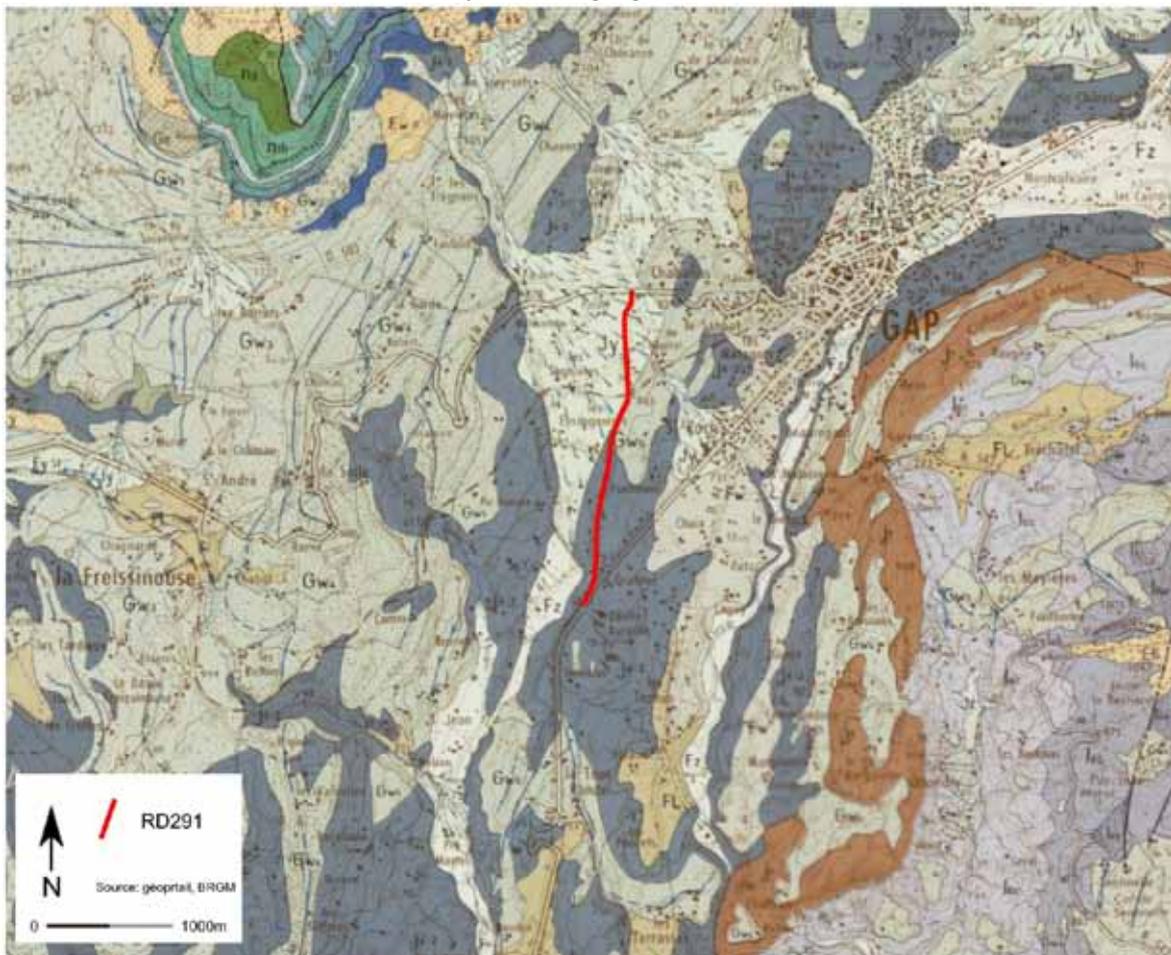


Figure 4 : extrait de la carte géologique de Gap (source BRGM)

## B.4. LES EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES

### B.4.1. Les cours d'eau

La ville de Gap est située en bordure de la Luye, affluent de la Durance. L'essentiel des affluents de la Luye sont des torrents descendant de la montagne de Charance ou du plateau Bayard, leur action érosive ayant fortement entaillé la topographie existante (torrents de Bonne, de Malecombe, du Buzon, de Tournefave, de Malecombe ...).

Le fuseau d'étude est situé dans le bassin versant de deux affluents de la Luye : le torrent de Malecombe à l'ouest de la RD et le ruisseau du Tournefave à l'est. Ces deux cours d'eau drainent chacun un cône de déjection (Jy de la carte géologique précédente) en provenance de la Montagne de Charance.

La RD291 n'intercepte aucun de ces cours d'eau, éloignés de l'axe routier au minimum de 100m.

Sur la carte topographique au 1/25000 de l'IGN, un ruisseau temporaire est cartographié le long de la RD291. Il s'agit d'un fossé agricole alimenté par le canal du Drac, à 1138m d'altitude, qui suit le tracé du torrent de Malecombe et s'en éloigne à partir du lieu-dit Mallecombe, après le franchissement de la RD994.

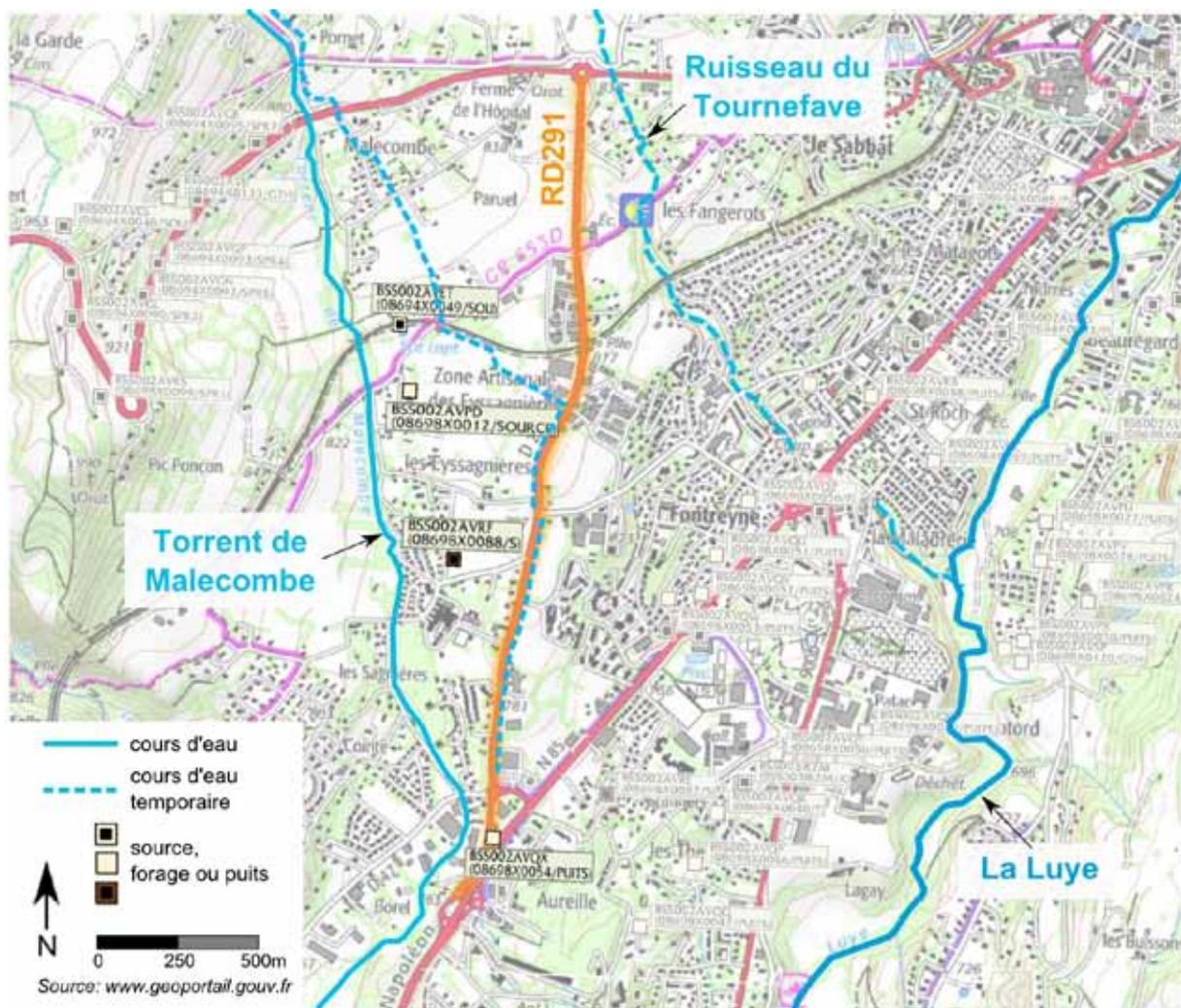


Figure 5 : eaux superficielles et souterraines au droit de la RD291

Ce fossé est cartographié différemment d'une édition à l'autre de la carte topographique. Sur le terrain, il s'agit d'un fossé agricole plus ou moins comblé à l'ouest de la RD291, qui doit fonctionner comme fossé de drainage des terres agricoles (et du cône de déjection) ; il traverse la RD291 au droit du carrefour « chemin de Rousine/RD291 », franchit la rue des lauriers et longe la RD jusqu'au terrain vague situé au droit de la route de Chaudefeuille. A partir de cet endroit, le fossé est canalisé en souterrain. En octobre 2019, il était en eau et présentait un débit soutenu.

Au droit des carrefours, les eaux de ruissellement de la chaussée sont canalisées par un bord bétonné et rejoignent



**Figure 6 : fossé le long de la RD291 au droit du carrefour avec la route de Chaudefeuille**

#### B.4.2. Les eaux souterraines

Plusieurs sources, puits et forages sont recensés par le BRGM à proximité du fuseau d'étude. Les ouvrages les plus proches sont situés à l'ouest de la RD291, et donc en amont hydraulique de la route (tableau ci-après). Les ouvrages situés en aval hydraulique de la RD291 sont éloignés de la RD et situés en secteur urbain et/ou en aval de la RN85 : ils sont soumis à une pression urbaine (pollution de surface) éloignée de la RD291.

**Tableau 1 : liste des ouvrages souterrains recensés à proximité de la RD291 (reportés sur la carte ci-avant)**

Identifiant national de l'ouvrage (et ancien code)	Lieu-dit Altitude	Usage	Descriptif	Masse d'eau souterraine et Entité hydrogéologique auquel l'ouvrage est rattaché
BSS02AVET (08694X0049/SOU)	Les Sagnières 823m	Eau – Irrigation agricole	Source captée	Formations variées du haut bassin de la Durance (FRDG417) Formations marno-calcaires du Lias au Crétacé du bassin versant de la Durance (De Chateauroux à Sisteron) (PAC11C - BDLISA : 577AC00)
BSS002AVPD (08698X0012/SOURCE)	Les Saguières 810m	Eau - Irrigation agricole	Source	
BSS002AVRF (08698X0088/S)	Les Eyssagnières 788m		Forage (34m de profondeur)	
BSS002AVQX (08698X0054/PUITS)	Foureyne 762m		Puits (3,55m de profondeur)	

Ces sources sont alimentées par les eaux de drainage superficiel des alluvions torrentielles (cônes de déjection stabilisés). Cette ressource aquatique est superficielle et vulnérable aux pollutions. Leur usage actuel n'est pas connu.

En sous-sol, la masse d'eau souterraine correspond aux « formations variées du haut du bassin versant de la Durance ». L'entité hydrogéologique est semi-perméable, à nappe libre, sur un substrat intensément plissé de montagne et fissuré : elle est donc potentiellement vulnérable aux pollutions de surface.

### B.4.3. Qualité des eaux

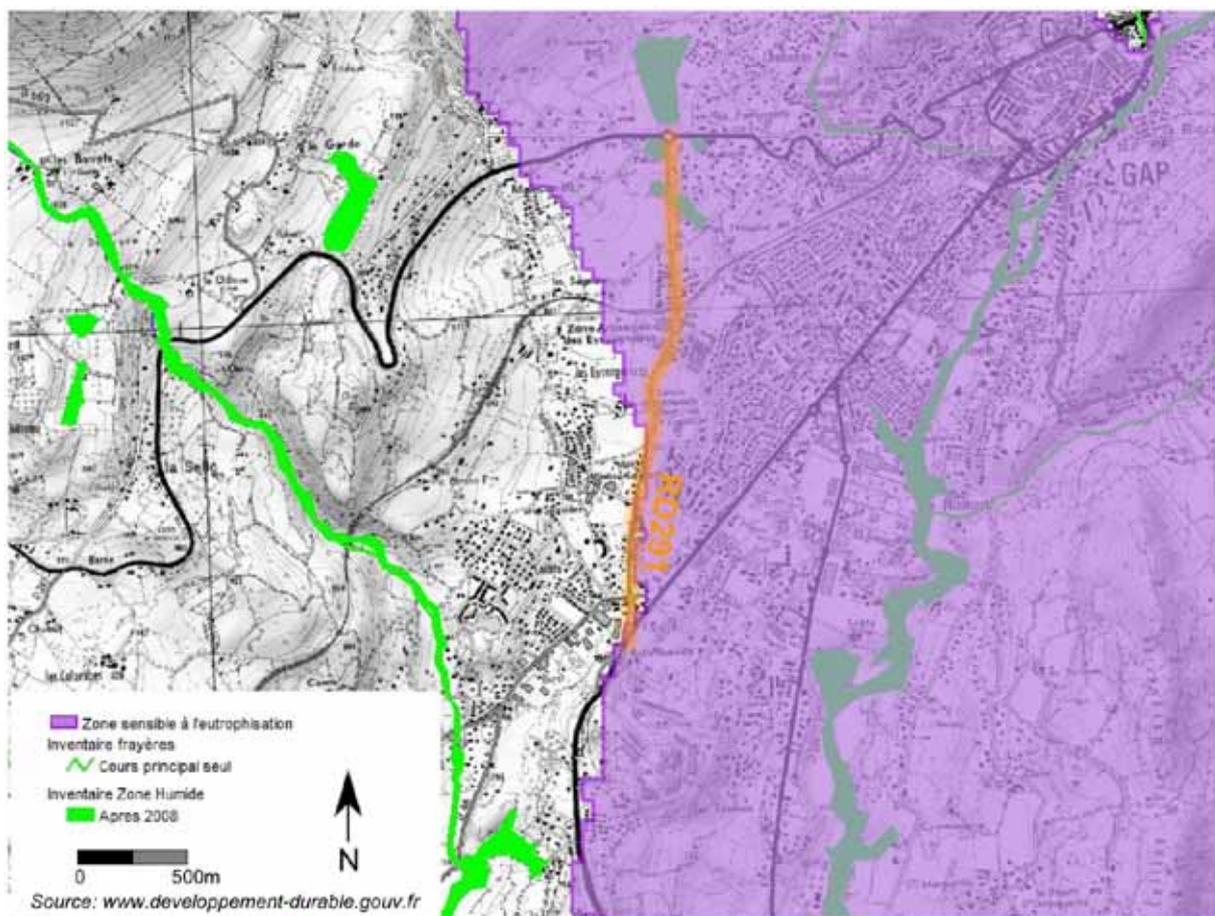
Seule la Luye (FRDR294) fait l'objet d'un suivi de la qualité de ses eaux. L'état chimique est bon. En revanche, l'état écologique est mauvais, pour des raisons de morphologie, de présence de substances dangereuses, de matières organiques et oxydables, de pesticides ; l'objectif d'atteinte du bon état écologique est fixé à 2027.

Le torrent de Malecombe et le ruisseau de Tournefave ne font l'objet d'aucun suivi de la qualité de leurs eaux, ni d'aucun classement au titre de leurs potentialités écologiques (inventaires frayères, classement piscicole, réservoir biologique), alors que la Luye fait partie de l'inventaire frayères.

Des zones humides sont inventoriées au droit de la RD291, dans la partie nord du fuseau d'étude (entre la RD994 et l'école primaire).

Enfin, le bassin versant de la Luye, incluant certains de ses affluents (dont le ruisseau du Tournefave), est classé en zone sensible à l'eutrophisation<sup>1</sup>. L'ensemble du fuseau d'étude est concerné par ce zonage, à l'exception du secteur situé à l'ouest de la RD291 entre Chaudefeuille et l'échangeur avec la RN85 au sud.

L'ensemble de ces zonages est reporté sur la carte ci-après.



**Figure 7 : inventaire frayères et zones humides, et zones sensibles à l'eutrophisation**

<sup>1</sup> L'eutrophisation est la conséquence d'un enrichissement excessif en nutriments (azote, phosphore) conduisant à des développements végétaux anormaux. L'origine des apports urbains de la ville de Gap est mis en avant comme facteur majoritaire contribuant au risque d'eutrophisation ; le SDAGE préconise la mise en place d'un traitement complémentaire du Phosphore dans la STEP Gap-Ville.

Le SDAGE 2016-2021 fixe un certain nombre de mesures pour arriver au bon état écologique de la Luye : restauration du cours d'eau, lutte contre les pollutions (lutte contre les pesticides, réduction des pollutions associées à l'assainissement, traitement des eaux pluviales...).

L'état chimique de la masse d'eau souterraine « formations variées du haut bassin de la Durance » est bon.

#### B.4.4. Utilisation de la ressource aquatique

---

Au titre de l'alimentation en eau potable, la ville de Gap est alimentée en eau potable par les sources de Charance (10 à 20 l/s) qui émergent de formations glaciaires et d'éboulis et du Col Bayard ( $\approx 3$  l/s), qui apparaissent à la base de formations glaciaires et d'éboulis. Ces captages sont situés très en amont de la zone d'étude.

Le canal de Gap ou canal du Drac a été construit dans la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle pour permettre l'irrigation agricole du bassin gapençais à partir du Drac. Il constitue un élément essentiel dans le territoire pour l'alimentation en eau potable, selon une implantation à mi-pente sous le plateau Bayard puis au niveau du domaine de Charance jusqu'à Pellautier et au-delà. Le système est complété par la présence de plusieurs bassins de retenue (réserve des Jausauds, réservoir des Manes, lac de Pellautier).

#### B.4.5. Contexte institutionnel

---

Le secteur d'étude est inclus dans le territoire du SDAGE Rhône Méditerranée : tout aménagement doit être conforme aux objectifs de non dégradation des milieux aquatiques fixés par le programme du SDAGE 2016-2021.

La commune de Gap (et donc le fuseau d'étude) est incluse dans le bassin versant de la Durance ; le SDAGE 2016-2021 identifie la nécessité de mettre en œuvre un Schéma de Gestion et d'Aménagement des Eaux (SAGE) pour coordonner les différentes politiques sectorielles menées à l'échelle du bassin et adopter une vision prospective du territoire et des usages de l'eau. Néanmoins, le projet de périmètre n'est pas encore défini.

## B.5. LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Selon la base « [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr) » du Ministère de l'Ecologie, les risques suivants sont présents sur la commune de Gap :

- Feu de forêt
- Avalanche
- Inondation : par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau
- Mouvement de terrain :
  - Affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines (hors mines)
  - Eboulement, chutes de pierres et de blocs
  - Glissement de terrain
  - Tassements différentiels
- Risque industriel
- Séisme : Zone de sismicité dite « modérée » (zone n°3)
- Transport de marchandises dangereuses



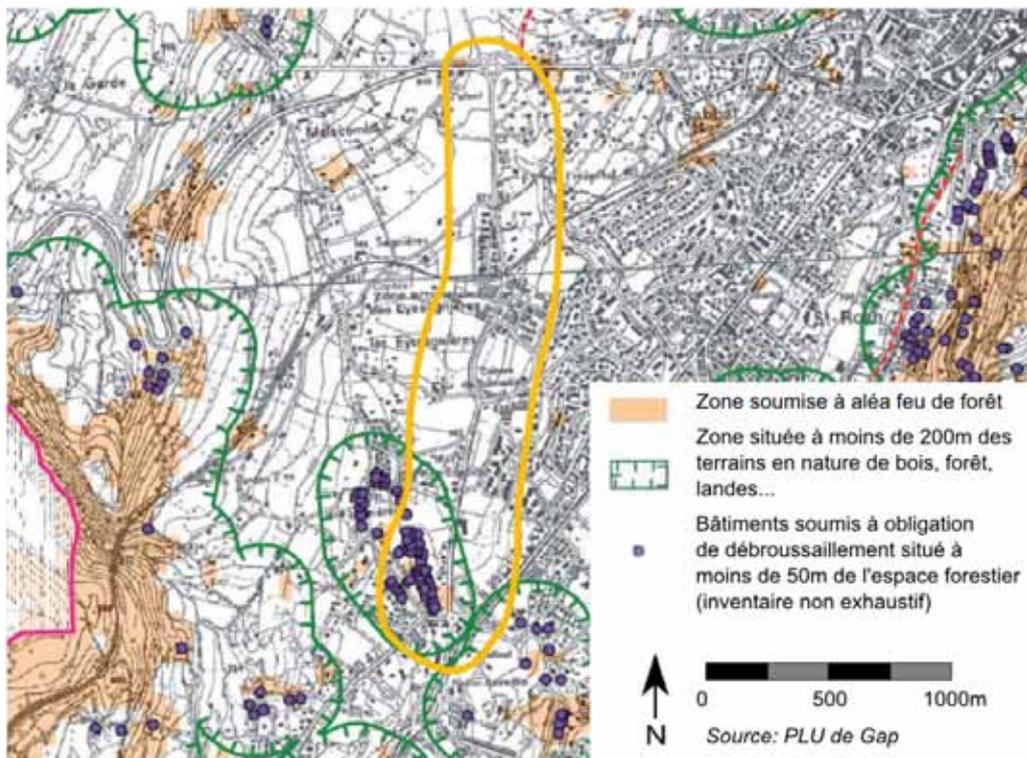
### B.5.1. Les risques naturels

Le PPRN a été approuvé le 23 novembre 2007 pour les risques inondation, mouvement de terrain et avalanche.

Le fuseau d'étude est concerné par les risques naturels suivants :

- Séisme : Zone de sismicité dite « modérée » (zone n°3)
- Feu de forêt :

→ Trois secteurs sont soumis à l'aléa incendie aux abords de la RD291 ; la partie sud du fuseau d'étude est soumise à obligation de débroussaillage (cf extrait cartographique suivant).



**Figure 8 : aléa feu de forêt et obligation de débroussaillage**

- Inondation : par crue torrentielle, ravinement et ruissellements sur versant
- Mouvement de terrain : Glissement de terrain

→ La RD291 franchit un talweg affluent du ruisseau du Tournefave (au nord de l'école des Eyssagnières) : ce secteur est en zonage rouge du PPR pour l'aléa ravinement et ruissellement sur versant à l'ouest de la RD ; en zonage bleu pour aléa glissement de terrain à l'est de la RD.

→ Au sud du fuseau d'étude, la RD291 intercepte des secteurs en zonage bleu pour risque de crues torrentielles (débordement du torrent de Malcombe) et inondation.

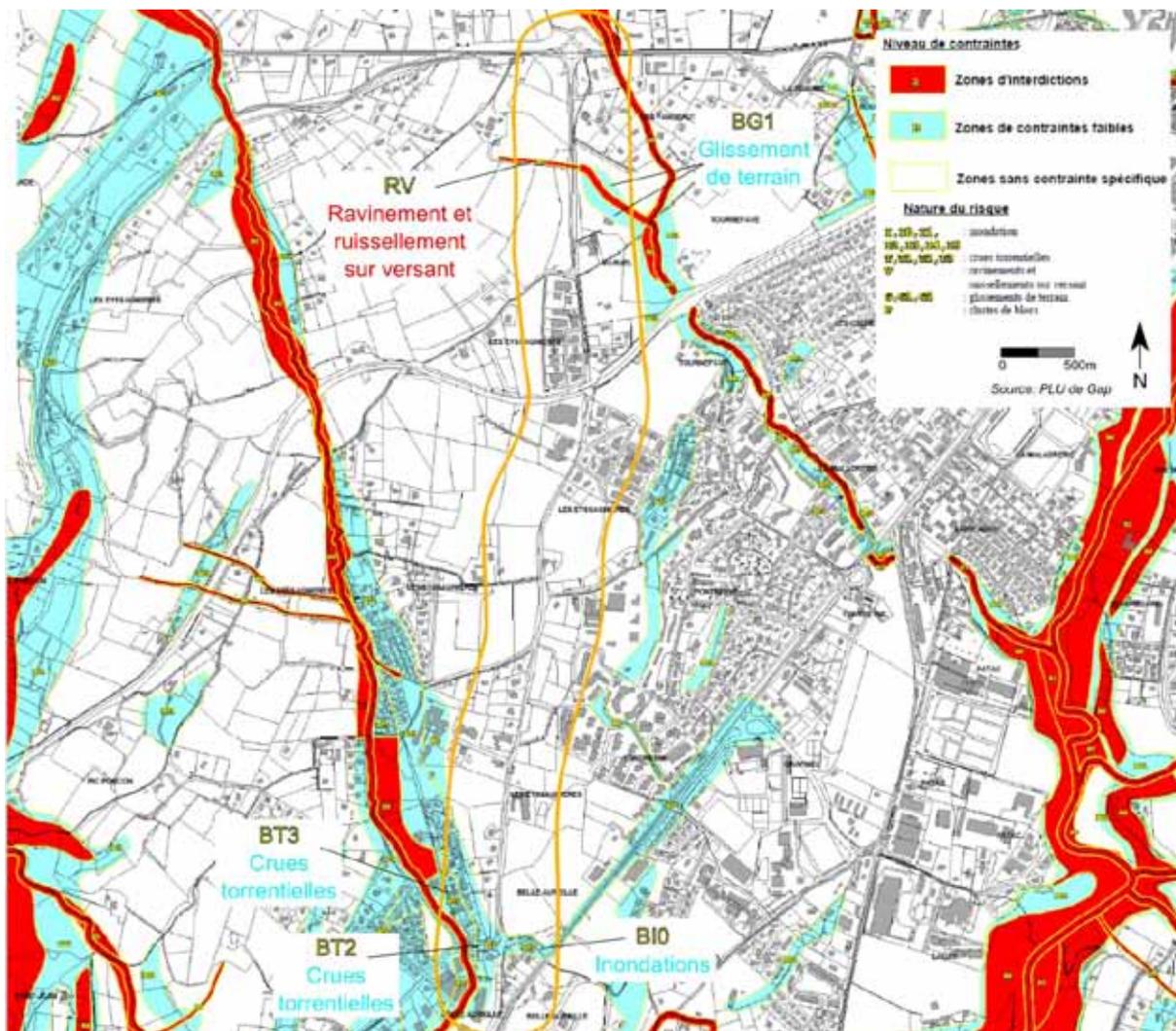


Figure 9 : extrait du zonage réglementaire du PPR de la commune de Gap

### B.5.2. Risque industriel et TMD

La commune de Gap accueille 7 Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE) à Autorisation et Enregistrement, non Seveso. L'une d'entre elle est située au sud du fuseau d'étude, dans la ZI Belle Aureille. Il s'agit de la société « routière du Midi », pour son usine d'émulsion de bitume.

D'autre part, le fuseau d'étude intercepte, dans sa partie sud, des sites référencés comme sites et sols pollués (garage, dépôt d'explosifs, atelier de métallurgie, usine de bitume).

Ces activités sont réalisées sur parcelles privées, en dehors de l'emprise routière.

Aucune canalisation de transport de matières dangereuses (TMD) avec servitude d'utilité publique n'est localisée dans le fuseau d'étude. Toutefois, une canalisation de transport de gaz est signalée le long de la RD291 par des bornes jaunes.

La commune de Gap est concernée par le Transport de Matières Dangereuses par voies routières sur les Routes Nationales n°85 et n°94. La RD291 n'est pas classée TMD. Cependant, la RD étant une voie ouverte aux poids-lourds dont ceux transportant des matières dangereuses, le risque « Transport de matières dangereuses » est présent bien que faible puisque le trafic est peu important et concerne actuellement de la desserte locale et non du trafic de transit.



**Figure 10 : Risque technologique et sites et sols pollués**

Le fuseau d'étude est donc soumis à deux types de risques industriels :

- Risque industriel faible au sud du fuseau d'étude avec la présence d'ICPE et de sites et sols pollués
- Transport de matières dangereuses (risque faible).

Avec l'ouverture de la section « Charance » de la rocade de Gap, le trafic TMD sera dérivé de la RN85 actuelle vers la rocade et donc la RD291. Le risque TMD va donc augmenter dans le futur.

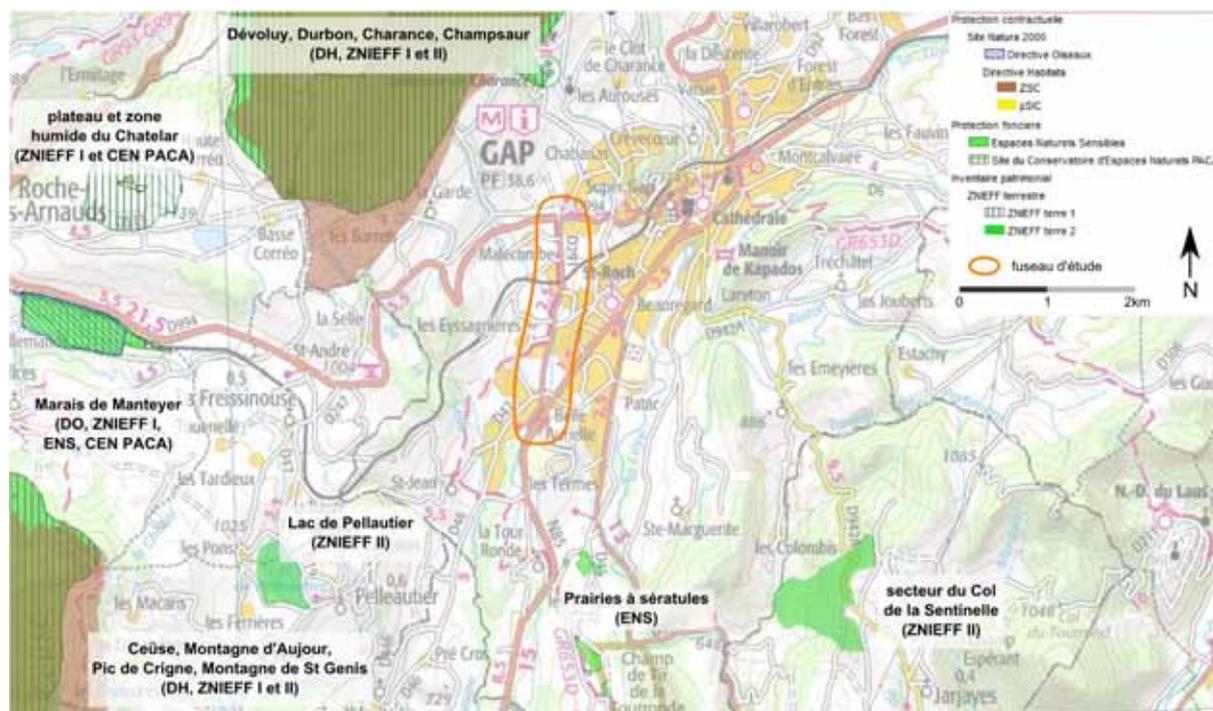
## C. MILIEU NATUREL

La situation géographique exceptionnelle de Gap, au carrefour climatique méditerranéen et montagnard, contribue à la variété et à la richesse des cortèges floristiques et des types de milieux présents.

Gap se situe dans la zone bioclimatique des Alpes intermédiaires delphino-provençales subissant donc aussi bien les influences sub-méditerranéennes que continentales. Combinées à des altitudes entre 700 à 2161 mètres, ces influences se précisent par des étages de végétation supraméditerranéen, montagnard et subalpin essentiellement.

Ce carrefour climatique a favorisé l'implantation et le maintien de certaines espèces qui se retrouvent être en limite d'aire de répartition, et ce aussi bien au niveau floristique que faunistique.

Cette richesse biologique est connue aujourd'hui via les Zones Naturelles d'inventaires Ecologiques, faunistiques et Floristiques (ZNIEFF) et qui ont permis de définir des mesures de protection (réseau Natura 2000, Parc National des Ecrins, Espaces Naturels Sensibles).



**Figure 11 : sites naturels patrimoniaux autour de Gap**

Le fuseau d'étude, situé en périphérie de la tache urbaine de Gap, n'est concerné par aucun de ces périmètres d'inventaires ; le plus proche, le site Natura 2000 « Dévoluy - Durbon - Charance – Champsaur » (zone spéciale de conservation) est à environ 1,5km à vol d'oiseau du fuseau d'étude.

Le fuseau d'étude traverse un ancien territoire agricole mité par l'urbanisation. Les secteurs naturels sont désormais limités aux éléments linéaires du paysage : quelques haies et fossés bordant les dernières parcelles agricoles et déblais végétalisés de la voie ferrée. Quelques espaces verts d'accompagnement des ensembles immobiliers et jardins d'agrément viennent compléter la trame verte.

Les éléments linéaires du paysage constituent des milieux naturels résiduels offrant des habitats potentiellement intéressants car ils sont les seuls refuges ou zones d'alimentation pour la faune sauvage. Ces milieux participent à la biodiversité ordinaire. Des prospections plus fines seront effectuées au printemps 2020.

Cependant, il faut souligner que le fuseau d'étude, situé en bordure de la tache urbaine de Gap, est peu attractif pour la faune sauvage du fait de la réduction des espaces naturels, de leur banalisation,

de leur manque de connectivité vers des espaces plus riches, de l'artificialisation des sols et du dérangement occasionné par l'activité humaine. Seules des espèces ubiquistes peuvent s'installer sur ce territoire.

La strate arbustive des haies le long de la RD est composée de prunelliers, aubépines, robiniers faux-acacia, frênes, peupliers, saules, érables champêtres, clématites...

Le long des résidences et jardins privés, sont plantées des espèces horticoles (cyprès, pyracantha, lauriers cerise...). Près de l'école, l'axe de la RD est souligné d'un alignement d'érables.

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) classe la tache urbaine de Gap (incluant le fuseau d'étude) en obstacle et pression fort du fait de l'artificialisation des sols par l'urbanisation.

Le SCOT a identifié la trame verte et bleue (TVB) du territoire : le fuseau d'étude n'est concerné par aucun élément de la TVB (cf extrait cartographique ci-après).

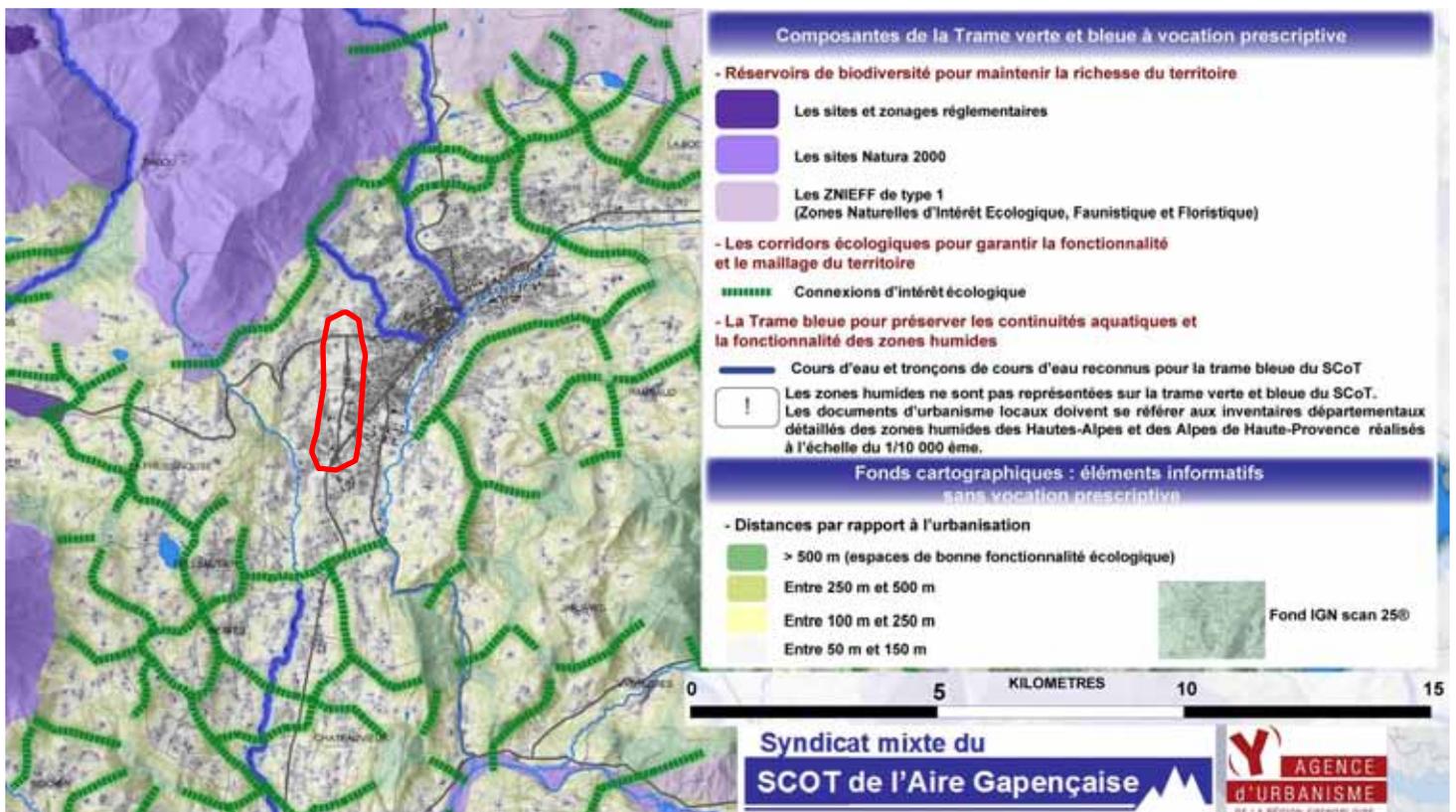


Figure 12 : extrait de la carte de la trame verte et bleue du SCOT du Gapençais

## D. MILIEU HUMAIN

### D.1. LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

#### D.1.1. La loi Montagne

---

La commune de Gap appartient au massif des Alpes du Sud. Elle est donc concernée par la loi Montagne. Cette loi vise à protéger l'agriculture de montagne (et notamment les terres agricoles faciles d'exploitation) et le paysage.

#### D.1.2. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du gapençais

---

Le périmètre du SCOT s'étend aux 78 communes membres des Communautés de Communes Buëch-Dévoluy, Champsaur-Valgaudemar, Serre-Ponçon Val d'Avance, et Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, soit 81000 habitants sur 2100km<sup>2</sup>.

Le SCOT est un document de planification qui permet d'organiser l'aménagement du territoire sur un temps long (au moins 30 ans) dans une optique de développement durable. Il a été approuvé le 13 décembre 2013.

L'aire gapençaise regroupe 54 % de la population des Hautes-Alpes (pour 30 % de sa superficie) et affiche une densité moyenne de 40 habitants au km<sup>2</sup>, assez peu révélatrice compte tenu des écarts entre les secteurs (de quelques habitants dans le Dévoluy à 350 habitants au km<sup>2</sup> à Gap).

De par sa situation géographique et son relatif enclavement, l'aire gapençaise s'est structurée de façon quasi autonome autour de Gap, dont les fonctions et le rayonnement de capitale régionale sont supérieurs à ceux d'une ville moyenne de 40 000 habitants.

Le SCOT est basé sur 5 grands défis :

- ✓ La richesse de l'environnement à protéger comme source d'attractivité économique et sociale
- ✓ La protection et la valorisation de l'agriculture
- ✓ L'harmonisation territoriale et le développement équilibré du territoire
- ✓ La pérennité et la diffusion des activités touristiques
- ✓ Le maintien de la qualité du paysage et du cadre de vie

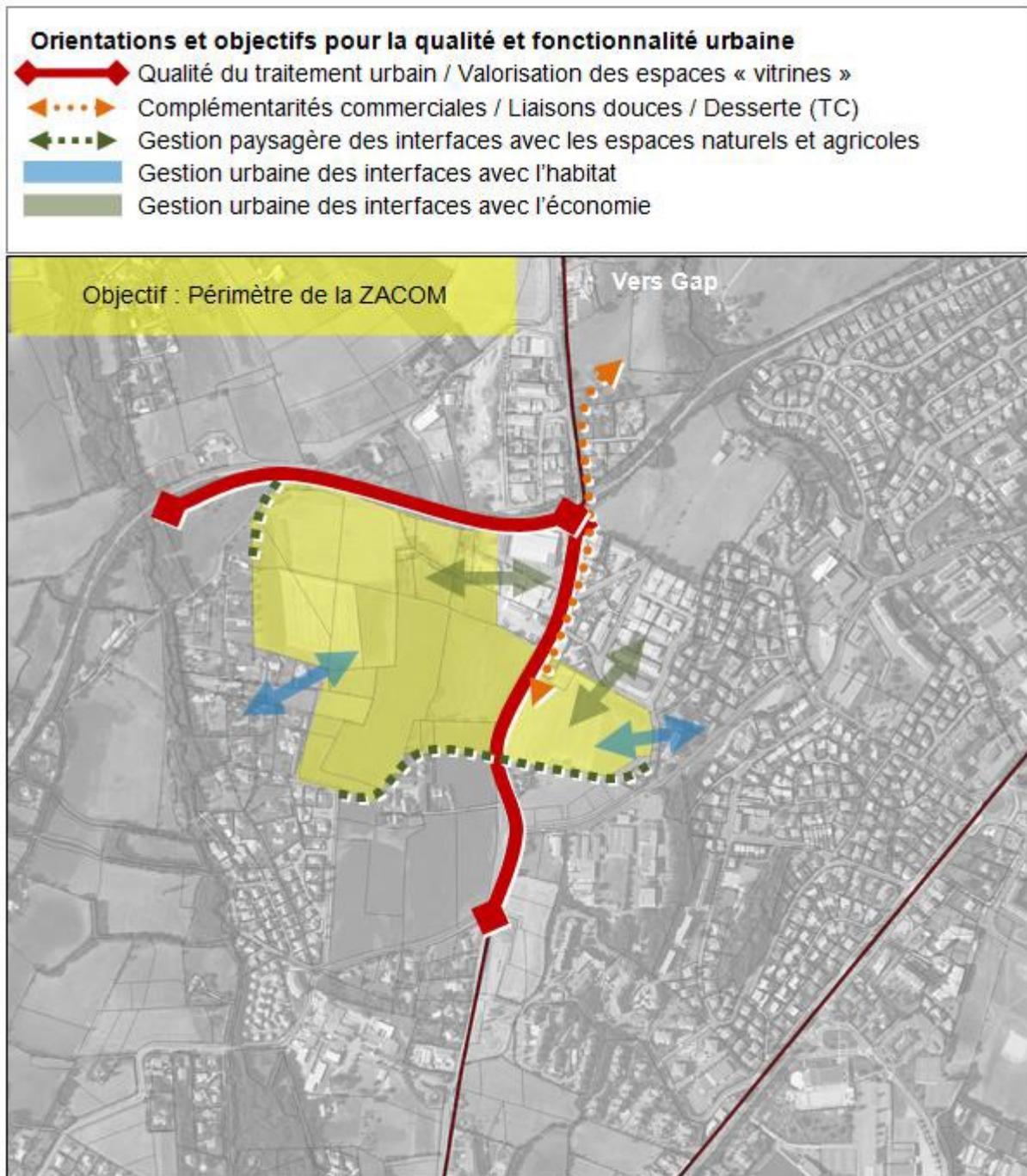
Le Document d'Objectifs et d'Orientation (DOO) constitue la traduction réglementaire du SCOT : les orientations sont les cadres stratégiques fixés par le SCOT, avec lesquels doivent être compatibles les documents d'urbanisme locaux ; les cartes du DOO ont valeur d'orientations. Les objectifs chiffrés sont les buts à atteindre.

Un chapitre de DOO est consacré au document d'aménagement commercial qui a vocation à organiser le développement des espaces commerciaux dans les Zones d'Aménagement COMMERCIALES (ZACOM). Les orientations portent sur la limitation de la consommation d'espace liée au développement de l'activité commerciale en périphérie des villes et l'amélioration de la qualité et la fonctionnalité urbaine des zones commerciales.

Chaque fiche de ZACOM fixe la taille maximale et le type d'établissement sur la zone. Ainsi, la ZACOM N°5, dite ZA des Eyssagnières 3, sur la commune de Gap, a vocation à accueillir de l'artisanat, de la



petite industrie et des commerces spécialisés ; la taille maximale de surface de vente par établissement est fixée à 2000m<sup>2</sup> (carte ci-après). L'aménagement de la RD291 doit être compatible avec cette vocation commerciale ; les commerces doivent valoriser leur façade côté RD en vitrine.



**Figure 13 : ZACOM des Eyssagnières 3 (extrait du DOO du SCOT de l'aire gapençaise)**

Concernant les déplacements, le DOO précise en recommandations (non opposables) que les documents d'urbanisme locaux privilégient l'aménagement sur place des axes existants (homogénéisation du gabarit des voies, traitement des carrefours dangereux) ; cela concerne la RD291, « qui complètera dans un premier temps la section centrale de la rocade de Gap pour offrir un itinéraire de contournement « nord-sud » de Gap reliant la RN85 « nord » à la RD994 et à la RN85 « sud ».

### D.1.3. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le Plan Local d'Urbanisme de Gap a été approuvé le 2 février 2018, la dernière modification date du 27 septembre 2019.

La RD291 n'intercepte que des zonages de type urbain ou à urbaniser (UB, UC, UE, 1AU et 2AU), à l'exception du secteur nord partiellement en Agricole (Ap et Ar) et Naturel. Cela signifie que le territoire aujourd'hui encore occupé par des parcelles agricoles va être profondément transformé au fil des années, avec une demande croissante en infrastructures de déplacement, notamment.

Aucun espace boisé classé n'est présent dans le fuseau d'étude ; les haies le long des déblais de la voie ferrée sont à préserver au titre de la trame verte.

L'ensemble de la RD291 bénéficie d'emplacements réservés pour l'élargissement de la voie ; le tracé de la section sud de la rocade bénéficie également d'un emplacement réservé.

Enfin, au droit du carrefour avec la rue des Lauriers (voie communale n°30), un calvaire est recensé au titre du petit patrimoine culturel.

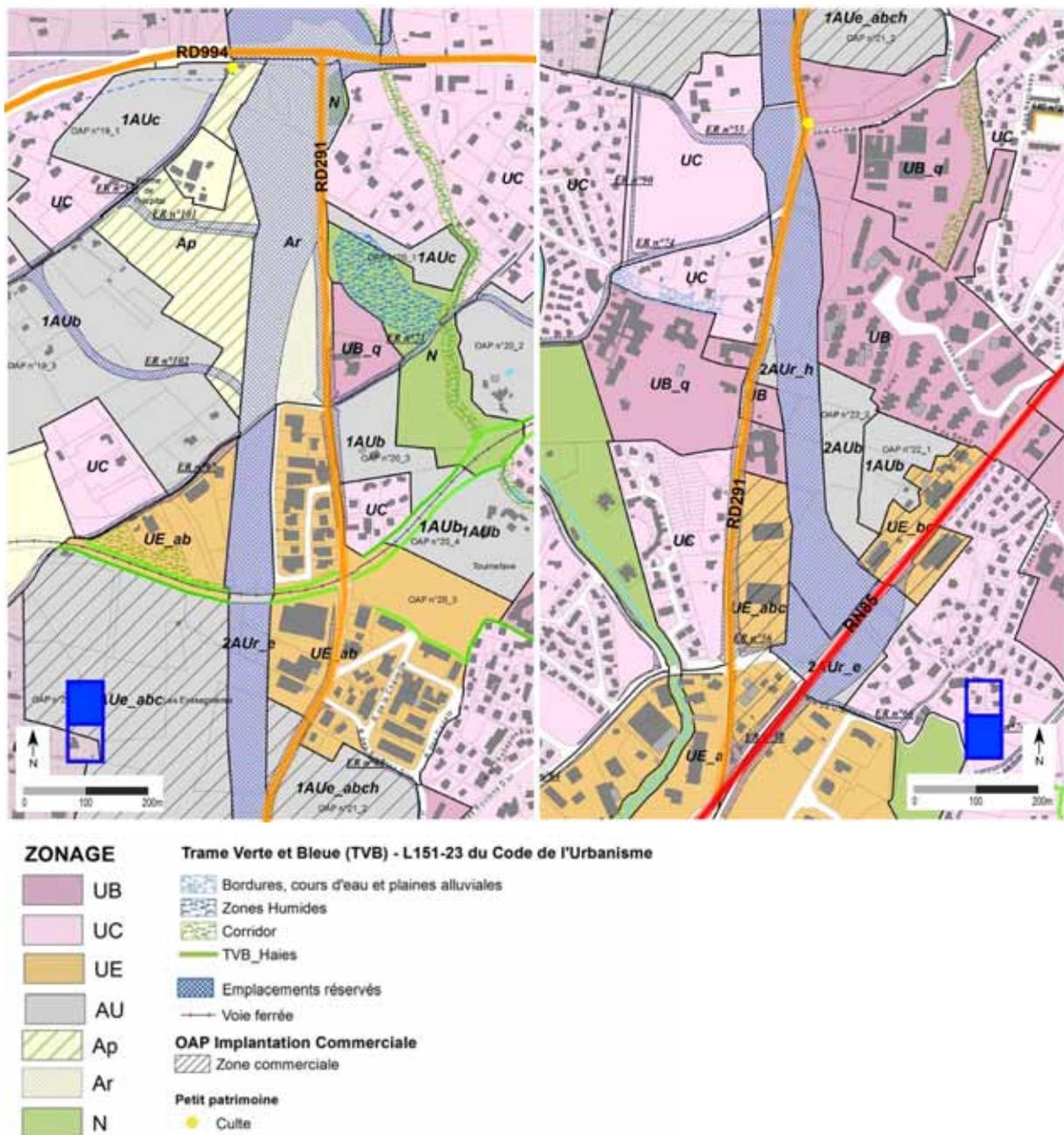


Figure 14 : extrait du PLU de Gap (planche graphique n°3)

Les zonages « à urbaniser » font l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP), afin de garantir un développement urbain maîtrisé et cohérent (cf tableau ci-après).

**Tableau 2 : OAP figurant à proximité du fuseau d'étude**

	Vocation de la zone	Localisation	Capacité théorique
OAP N°19 ferme de l'hôpital	Dominante habitat	au nord-ouest du fuseau d'étude, au contact de la RD994	115 logements sous forme d'habitat individuel dense jusqu'à petit collectif R+2 et 320 logements en collectifs R+3 et R+4
OAP N°20 Tournefave	Dominante habitat	à l'est du fuseau d'étude, de part et d'autre de la voie ferrée et du Tournefave	98 logements sous forme d'habitat individuel dense jusqu'à petit collectif R+2 et 125 logements en collectifs R+3 et R+4 ; un secteur au contact de la ZA Eyssagnières au sud à vocation économique
OAP N°21 ZA Eyssagnières	A vocation d'activités économiques	dans la continuité de la ZA Eyssagnières existante au sud de la voie ferrée et vers l'ouest	- commerce de détail de proximité : non autorisé, - commerce de détail de «non proximité» : 2000m <sup>2</sup> . L'aménagement doit également être en accord avec l'OAP « implantation commerciale »
OAP N°22 Eyssagnières	Dominante habitat	à l'est du fuseau d'étude en continuité du hameau des Eyssagnières et au contact de l'emplacement réservé « rocade »	105 logements attendus en collectifs R+3 et R+4

## D.2. L'UTILISATION DU SITE

Le fuseau d'étude mêle différents usages reportés sur la carte ci-après : activités commerciales, industrielles, artisanales, agricoles, équipement de santé et habitat.

Un long corridor est maintenu agricole car il s'agit de l'emplacement réservé de la rocade de Gap.

Le sud du fuseau est plus densément urbanisé que le nord. On y trouve majoritairement de l'activité économique, avec le long de la RD291 des concessions automobiles, puis un pôle médico-social (Association des Paralysés de France (APF) et ADSEA05, institut médico-éducatif, maison d'accueil spécialisée). Ces établissements sont tournés vers la RD291 (effet de vitrine). Le secteur d'habitat à l'ouest de la RD est plus ou moins masqué par des haies denses.

Passé les établissements à vocation médicale, l'habitat domine sous forme d'opérations collectives en habitat individuel groupé ou petits collectifs : hameau des Eyssagnières à l'est, nouveau quartier de Chaudefeuille à l'ouest. Des parcelles sont encore utilisées à des fins agricoles. Deux délaissés longent la RD, l'un est utilisé comme terrain de moto-cross, l'autre comme zone de stockage de matériaux de chantier.

Au carrefour avec la rue des Lauriers, le fuseau d'étude est occupé par des parcelles agricoles.

La zone d'activité des Eyssagnières s'étend de part et d'autre de la voie ferrée franchie en passage supérieur. La ZA est divisée en 2 secteurs (nord et sud) ; les activités y sont variées, entre artisanat, bureaux et commerces : teinturerie, cuisiniste, imprimeur, réparation automobile, grossiste de

boissons, ambulanciers, ateliers agroalimentaires, magasin d'outillage professionnel, entreprise de travaux publics...

L'utilisation actuelle du site, urbanisée au sud, agricole au nord, tranche avec le zonage du PLU : l'ensemble des terres agricoles aujourd'hui est vouée à être urbanisé dans un futur proche, sous forme d'opérations d'ensemble, ou utilisés pour la construction de la rocade de Gap (emplacement réservé).

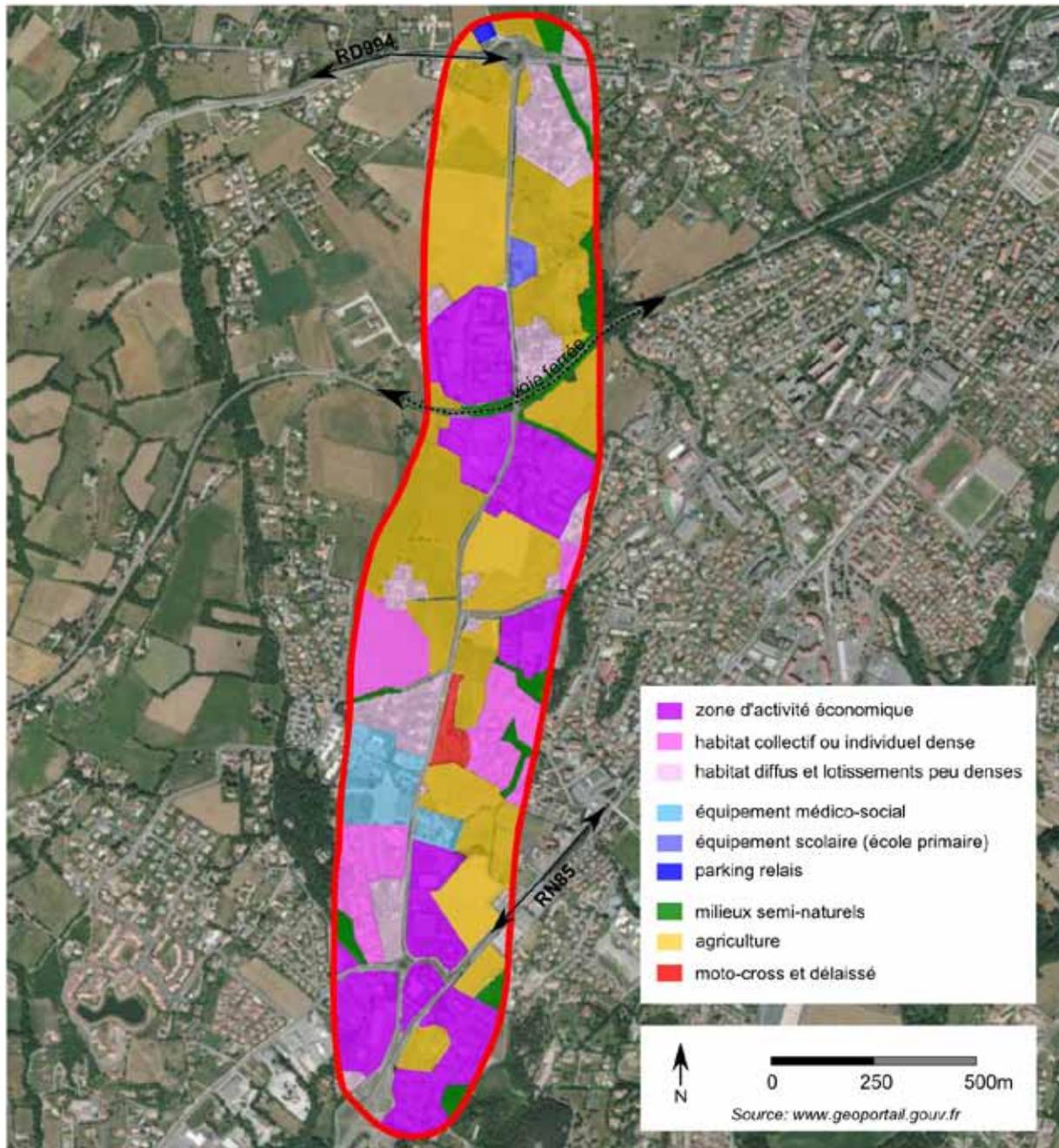


Figure 15 : utilisation du sol à l'intérieur du fuseau d'étude

### D.3. LES ACTIVITES ECONOMIQUES

Le fuseau d'étude accueille plusieurs types d'activités économiques : activités commerciales, artisanales, industrielles, bureaux, équipements médico-sociaux et agriculture.

Le sud du fuseau d'étude est occupé par des concessions automobiles.

La ZA Eyssagnières I et II regroupe des activités artisanales et commerciales diverses, mêlant clientèle professionnelle et particuliers : équipement des professionnels (outillage, imprimerie, boissons), équipement de la maison (cuisiniste, peintres, décoration...), agro-alimentaire, bureaux (notaires), agence de voyage...

Sur certaines parcelles, les bâtiments ont été conçus pour un usage à la fois artisanal et d'habitation ce qui entraîne une absence de traitement urbain homogène. En outre, à la cessation de l'activité professionnelle, la parcelle n'est plus utilisée que pour l'habitat, ce qui peut générer des conflits d'usage à terme.

Les équipements médico-sociaux sont cantonnés au sud du fuseau d'étude :

- Association des Paralysés de France (APF) : foyer d'accueil pour adultes handicapés, résidence Albert Borel, capacité d'internat de 52 places
- ADSEA05, institut médico-éducatif, maison d'accueil spécialisée : l'IME du Bois Saint Jean accueille des enfants, adolescents et jeunes adultes porteurs d'une déficience intellectuelle, et des enfants et adolescents autistes ou présentant une déficience grave de la communication - Capacité d'accueil : 38 places en internat, 33 places en semi-internat, 1 place en accueil familial, 4 places accueil séquentiel.

Enfin, l'agriculture occupe encore une part importante du fuseau d'étude. Toutefois, à l'exception de parcelles autour de la ferme de l'hôpital (au nord), l'ensemble des terres agricoles est classé dans le PLU en zones d'urbanisation future et/ou en emplacement réservé pour le projet de rocade. Les parcelles sont donc utilisées uniquement en prairie semi-naturelles et en cultures céréalières (cultures annuelles permettant de limiter les investissements).

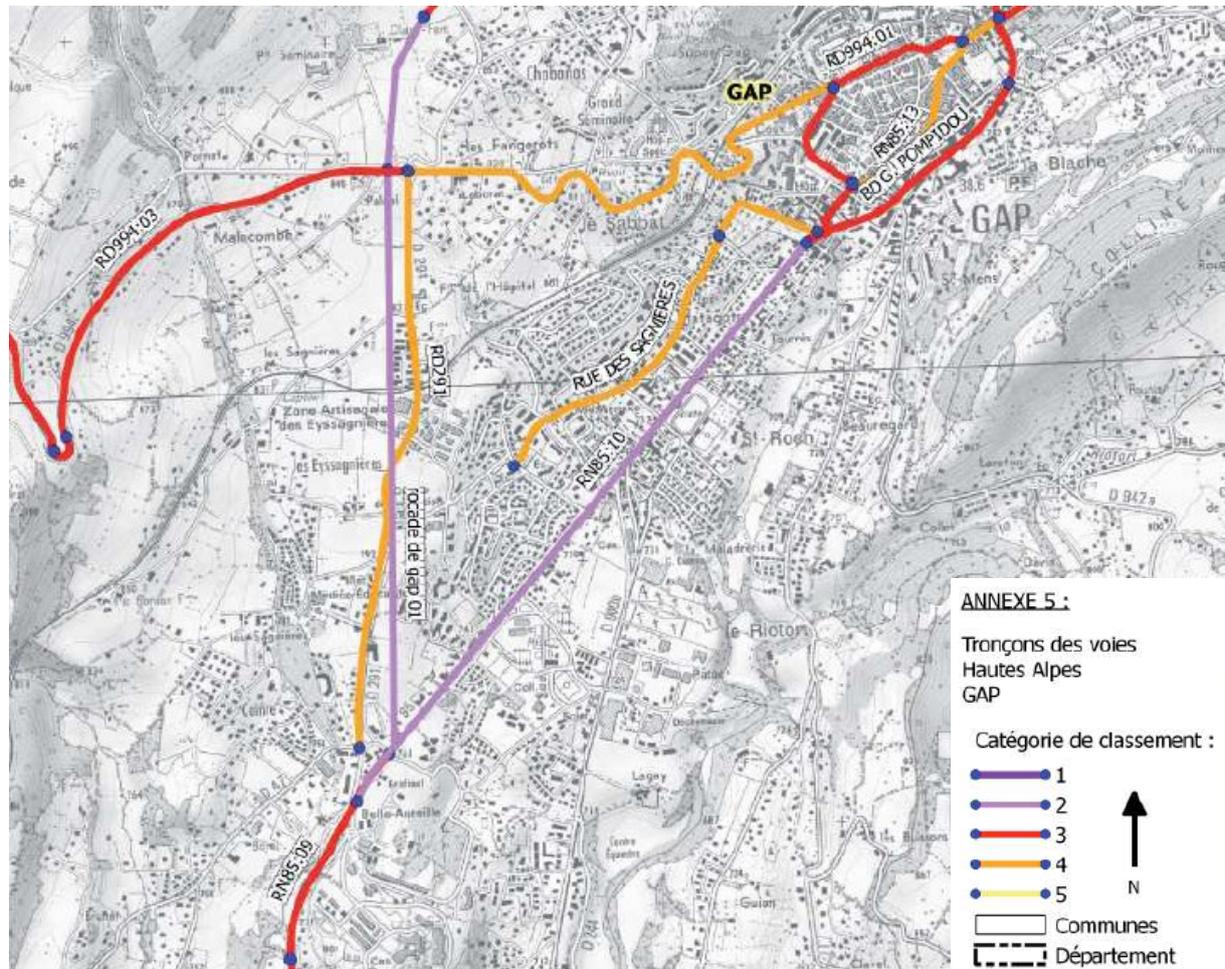
Bien que les terres agricoles du fuseau d'étude offrent des potentialités agronomiques élevées (qualité des terres, dispositifs d'irrigation), le projet de rocade et l'ouverture à l'urbanisation influencent l'agriculture locale défavorablement et induisent des modifications lourdes du parcellaire agricole et un gel du foncier, préjudiciable aux investissements agricoles.

## D.5. LES COMMODITES DE VOISINAGE

### D.5.1. Ambiance acoustique

Le trafic de la RD291 est source de nuisances acoustiques.

L'arrêté préfectoral n°2014-330-0012 du 26 novembre 2014 concernant le classement sonore des infrastructures de transports terrestres des Hautes-Alpes, classe la RD291 comme une route de catégorie 4, sur une échelle de 1 à 5, 1 étant le niveau le plus bruyant, 5 le moins bruyant.



**Figure 16 : classement sonore des infrastructures des Hautes-Alpes, autour de Gap**

De par ce classement, un secteur affecté par le bruit est défini de part et d'autre de chaque voie classée. Dans le cas de la RD291, ce secteur est de 30m de part et d'autre de l'infrastructure à partir du bord extérieur de la chaussée. Dans cette bande de 30m de part et d'autre, les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte, pour la détermination de l'isolation acoustique des bâtiments à construire, et inclus dans les secteurs affectés par le bruit sont de 68dB(A) en période diurne, et 63 dB(A) en période nocturne.

## D.5.2. Qualité de l'air

---

La qualité de l'air est suivie par l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air ATMO SUD.

Deux stations de contrôle sont implantées sur la commune de Gap :

- sur le Parking de la Commanderie
- dans le Stade Municipal en bordure de l'avenue Jean Jaurès,

Ces stations permettent de suivre l'exposition moyenne de la population aux phénomènes de pollution atmosphérique dans le centre urbain et au plus proche d'axes routiers très fréquentés.

Les stations mesurent en continu des polluants traceurs de la pollution liée au trafic routier et de la pollution industrielle.

Les bilans annuels d'ATMO SUD relatifs au département des Hautes-Alpes montrent une qualité de l'air plutôt bonne, du fait de l'absence d'activités polluantes importantes. Les zones les plus émettrices en polluants atmosphériques sont celles où les activités humaines sont concentrées, principalement dans la ville de Gap et ses environs. Ce département est l'un des moins touché par la pollution de l'air de la Région Sud.

En 2018, les territoires alpins (Hautes-Alpes et Alpes de Hautes-Provence) restent peu concernés par le dépassement des valeurs limites pour les polluants réglementés (dioxyde d'azote et particules fines).

### ✓ Pour le dioxyde d'azote

Depuis 2010, les concentrations annuelles en dioxyde d'azote sont plutôt stables sur les départements alpins : autour de 20 µg/m<sup>3</sup> en zone urbaine à Gap et pouvant aller jusqu'à 30 µg/m<sup>3</sup> en proximité du trafic routier à Gap. Elles restent en deçà de la valeur limite réglementaire fixée à 40 µg/m<sup>3</sup>/an.

Moins de 500 personnes étaient encore exposées au dépassement des valeurs limites en dioxyde d'azote en 2010. En 2017, Atmo Sud estime que la population des territoires alpins n'est plus concernée par le dépassement des valeurs limites en dioxyde d'azote.

### ✓ Pour les particules fines

Dans les départements alpins, aucun habitant n'est exposé au dépassement de la valeur limite pour les particules fines PM<sub>10</sub> en 2017. Cependant, les niveaux relevés sont supérieurs aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) par endroit.

En 2017, on estime que près de 3 000 personnes, principalement à Gap et Manosque, vivent dans une zone en dépassement du seuil OMS (près de 1 % en 2017 contre plus de 40 % en 2010 sur le territoire alpin).

Dans les départements 04 et 05, les particules fines sont issues principalement du secteur résidentiel, pour 42 % (chauffage domestique, notamment au bois - source CIGALE 2015 version 2017).

### ✓ Pour l'ozone

Pour l'ozone, issu de réactions photochimiques entre les polluants sous l'effet du rayonnement solaire, on estime que près de 200 000 personnes des départements alpins (04 et 05) vivent dans une zone en dépassement de cette valeur cible (plus de 65 % en 2017 pour plus de 60 % en 2010 - pas de tendance spécifique pour ce polluant, les variations dépendent de la météorologie estivale).



Moins d'un tiers de la population des Hautes-Alpes est concernée par ce dépassement.

Parmi les précurseurs de l'ozone on retrouve les polluants d'origine industrielle et automobile mais aussi certains composés issus de la végétation.

✓ La pollution atmosphérique à Gap

Gap, la zone la plus urbanisée du département cumule des problématiques liées au secteur résidentiel/tertiaire (chauffage) et celles du trafic routier.

Une pollution photochimique peut apparaître lors de périodes estivales chaudes. Des épisodes de pollution à l'ozone ont déjà été observés à proximité des cols frontaliers (briançonnais), épisodes qui se manifestent en présence de vent de « Lombarde ».

Les zones rurales et périurbaines sont les plus exposées à la pollution chronique à l'ozone. En centre-ville, les autres polluants présents dans l'air ambiant (dioxyde d'azote notamment) entraînent la consommation de l'ozone. Peu de polluants précurseurs de l'ozone sont émis sur le département, mais des transferts de masses d'air pollué depuis les régions voisines (côté italien par le Briançonnais, côté sud du département par le Val de Durance) peuvent engendrer une hausse des teneurs, avec des maxima atteints en fin de journée l'été.

✓ Sites sensibles vis-à-vis de la pollution atmosphérique à Gap

L'école des Eyssagnières constitue un site sensible vis-à-vis de la pollution atmosphérique, et dans une moindre mesure, les établissements médico-sociaux situés au sud du fuseau d'étude.

## E. PAYSAGE

### E.1. LES ENJEUX PAYSAGERS COMMUNAUX

Gap est nichée à 700m d'altitude au sud de plusieurs montagnes qui culminent à plus de 1500m d'altitude : Montagne de Charance, (1 900 m), Puy de Manse (1 600 m), Montagne de Ceüse (2 000 m).

La commune de Gap s'étend sur 11 000 hectares, dont 5 000 en espaces naturels et forestiers et environ 3 400 hectares dédiés à l'agriculture. Autour de la ville, c'est donc l'ambiance campagnarde et montagnarde qui prédomine.

Dans l'atlas du paysage des Hautes Alpes (publié par la DIREN PACA), le gapençais constitue une des unités paysagères du département. Cette unité se caractérise par un centre-ville ancien entouré d'une première ceinture d'habitats collectifs puis en péri-urbain d'habitat pavillonnaire. Les entrées de ville sont marquées par les zones d'activités (bureaux et commerces). La pression urbaine s'exerce au fur et à mesure sur les plaines et coteaux agricoles. La maîtrise de l'urbanisation péri-urbaine est un des enjeux majeurs paysagers du gapençais, couplé au traitement des zones commerciales d'entrée de ville qui ne permettent pas actuellement une transition ville-campagne harmonieuse.

### E.2. LE PAYSAGE DU SECTEUR D'ETUDE

Historiquement, l'extension urbaine (habitats et activités) s'est fait vers le sud et l'est. Les développements urbains actuels se concentrent plutôt à l'ouest de la ville (Chabanas, Fangerots), au contact des terrasses de Charance. L'analyse du PLU montre que l'ensemble des terres agricoles du quartier des Eyssagnières est destiné à l'urbanisation : le paysage en sera profondément modifié.

La RD291 traverse un ancien territoire agricole où se juxtaposent aujourd'hui des activités variées sans cohérence urbaine et paysagère, ni fonctionnelle. Ainsi du sud au nord, on traverse successivement :

- une zone industrielle
- une zone commerciale dédiée à l'équipement automobile
- un secteur d'équipements médico-sociaux,
- des zones d'habitats collectifs nouveaux, accolées à du bâti ancien à vocation d'habitat ou d'artisanat
- une zone agricole
- une zone artisanale, coupée par la voie ferrée
- une école primaire isolée au milieu des champs,
- de l'habitat ancien dispersé.

Cette mosaïque d'usages est visible sur la carte d'utilisation des sols (cf § [L'utilisation du site](#)). L'urbanisation s'est développée au gré des opportunités foncières. Une double identité, rurale et urbaine, s'impose indiscutablement sur ce territoire. L'hétérogénéité caractérise le tissu urbain du fuseau d'étude : les bâtis anciens de type ferme, pavillonnaires des années 60-70, petits collectifs à usage de logements, habitat individuel dense groupé, côtoient les bâtiments industriels et commerciaux de type entrepôts/hangars (photos commentées ci-après).

Les secteurs agricoles sont voués à disparaître sous la pression urbaine ; les espaces maintenus ouverts sont ceux situés en emplacement réservé pour la construction de la section sud de la rocade de Gap.



Dans le secteur des Eyssagnières, le bâti s'est densifié de place en place au gré des opérations d'aménagement, morcelant un peu plus le territoire agricole. On sent nettement que cet espace est en mutation, faisant reculer les espaces agricoles, ouverts et végétalisés, au profit du bâti, commercial et de logement.

En fonction des usages, le bâti est ouvert sur la RD profitant de l'effet de vitrine procuré (pour les activités commerciales), ou au contraire, masqué derrière des haies végétalisées (habitat ancien ou pavillonnaire). Ce traitement par l'usage entraîne une grande hétérogénéité du front urbain sur la RD.

Conséquence du mélange des usages, l'hétérogénéité du premier plan peut masquer le cadre montagnard en complexifiant la lecture du paysage (accaparement visuel du 1<sup>er</sup> plan de par sa difficulté de lecture).

En synthèse, la RD291 est bordé de trois types de paysages (cf photos ci-après) :

- paysage urbain commercial, utilisant l'effet de vitrine procuré par la route ;
- paysage cloisonné par un masque végétal : habitats diffus et lotissements anciens, masqués derrière des haies végétales uniformes, à l'abri des regards ;
- paysage agricole ouvert offrant des vues vers le grand paysage.

**Figure 17 : le paysage depuis la RD291 (reportage photographique dans le fuseau d'étude)**

**Utilisation de l'effet de vitrine de la RD291 :**





ZA des Eyssagnières I au sud de la voie ferrée,  
bâtiments en retrait de la voie, enseignes peu mises en valeur



ZA des Eyssagnières II au nord de la voie ferrée : utilisation « timide » de l'effet de vitrine



ZA des Eyssagnières II au nord de la voie ferrée, côté école primaire  
débordement du stationnement à l'extérieur de l'emprise des bureaux

### ***Cloisonnement du paysage pour masquer l'habitat***



parcelle masquée face au terrain de moto-cross



habitats masqués face à la ZA des Eyssagnières I



parcelle masquée par une haie dans la ZA des Eyssagnières I  
(mélange des usages dans une zone d'activité)



cloisonnement des espaces à usage d'habitat  
face à un délaissé routier (accès au hameau des Eyssagnières)

Le mélange des usages et la proximité de la RD induisent une volonté des habitants de masquer les vues depuis la RD vers l'habitat individuel.

***Secteurs agricoles encore ouverts qui offrent des vues vers le grand paysage  
(uniquement vers le nord et la montagne de Charance)***



vue vers la montagne de Charance depuis la ZA des Eyssagnières II



vue vers la montagne de Charance depuis le hameau nouveau de Chaudefeuille

En conclusion, les enjeux paysagers qui découlent de cette analyse sont :

- préservation et valorisation des ensembles paysagers participant à l'identité du territoire et dont l'identité et la spécificité risquent d'être perdues du fait d'une évolution trop forte des pratiques et usages ou du développement du bâti : bâti ancien de type ferme, structure bocagère ouverte, vue vers le grand paysage.
- réhabilitation et requalification des espaces existants n'ayant pas une forte qualité paysagère actuellement mais recelant un potentiel : il s'agit essentiellement d'espaces urbains, où la juxtaposition d'usages différents entrave la cohérence du paysage urbain.

## F. PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE

Le patrimoine bâti remarquable de Gap est situé en centre-ville. Le fuseau d'étude n'est concerné par aucun périmètre de protection de monuments historiques.

Des « zones de présomption de prescription archéologique » sont identifiées sur la commune de Gap. Le fuseau d'étude n'est concerné par aucun de ces zonages (cf carte ci-après).

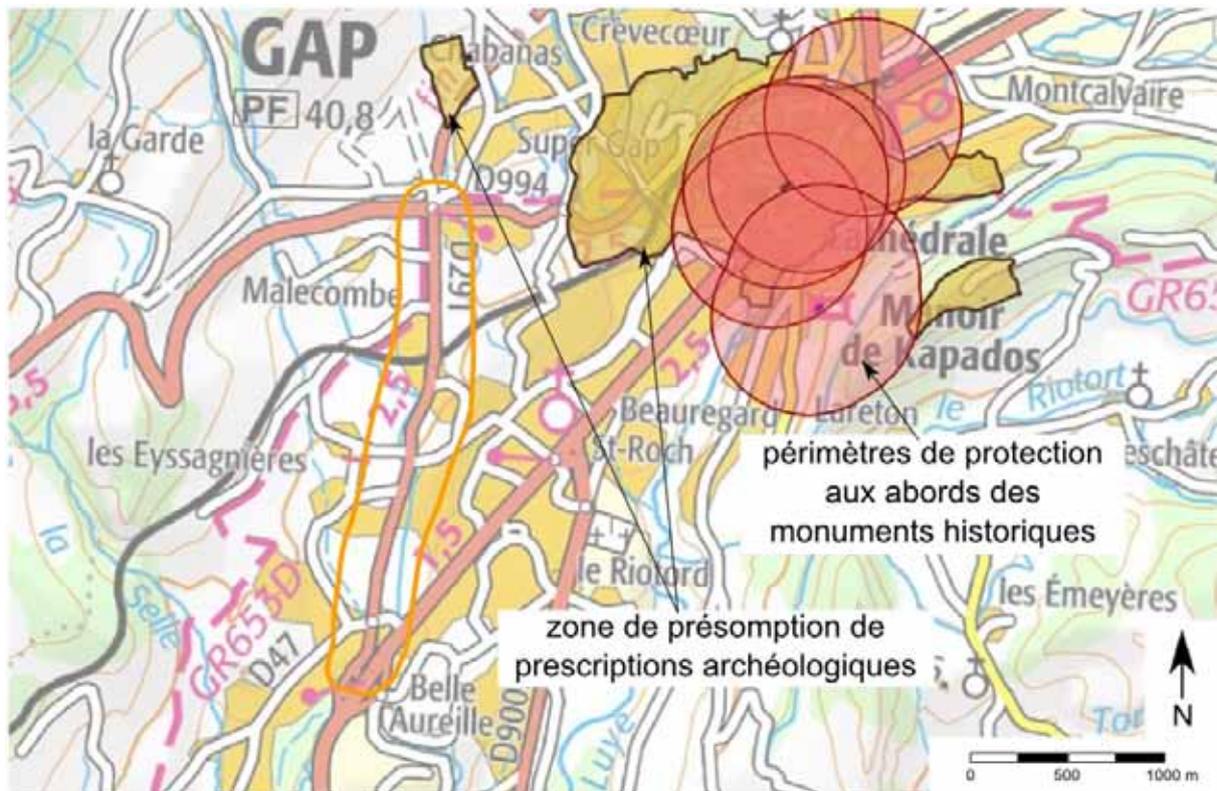


Figure 18 : patrimoine historique aux abords du fuseau d'étude

Depuis le nord du fuseau d'étude, on aperçoit le château de Charance, remarquable par sa position dominante sur le flanc de la montagne de Charance. Le Petit Séminaire peut également être aperçu pour l'observateur attentif du paysage lointain.

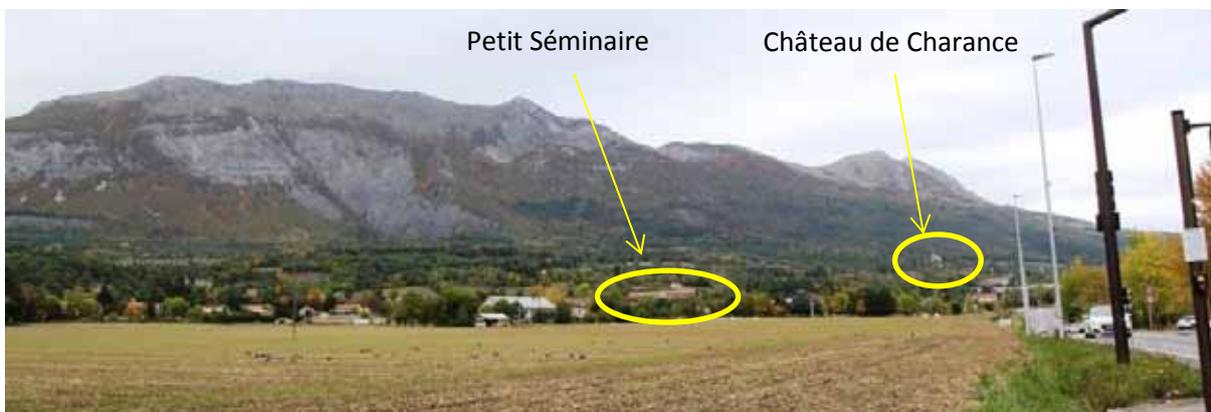
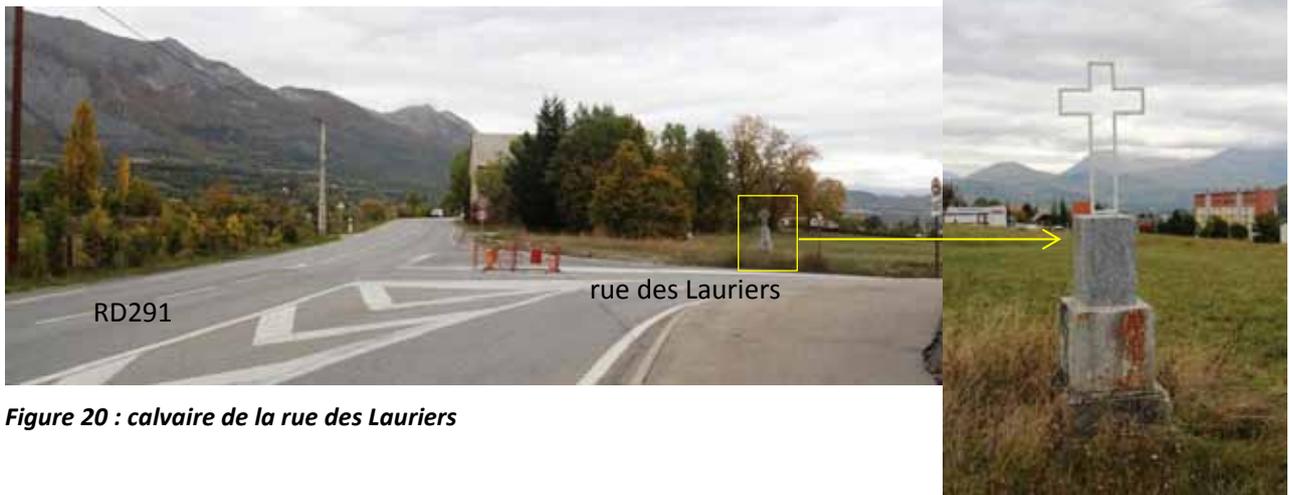


Figure 19 : vue depuis le nord de la ZA Eyssagnières (carrefour Pic Ponçon)

Des bâtiments patrimoniaux, bien que plus modestes, ponctuent le territoire : maisons de maître, grosses fermes (Chemin du Rousine), ainsi qu'un calvaire situé au carrefour RD291 / rue de Lauriers, signalé dans le PLU comme patrimoine local culturel.



**Figure 20 : calvaire de la rue des Lauriers**



**Figure 21 : ferme du chemin du Rousine**

## G. SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Le tableau ci-après synthétise l'ensemble des enjeux environnementaux du fuseau d'étude vis-à-vis d'un projet d'aménagement routier :

Thème	Caractéristiques principales	Nature de l'enjeu
<b>Climat</b>	Climat méditerranéen à montagnard	Nul
<b>Relief et géologie</b>	Relief peu marqué et terrains sensibles à l'eau	Faible
<b>Eaux</b>	Aucun cours d'eau traversé, ni ZH, ni captages Venues d'eau par drainage superficiel	Faible
<b>Risques</b>	Risque sismique, feu de forêt, TMD	Faible
<b>Milieu naturel</b>	Absence de sites patrimoniaux Biodiversité ordinaire	Faible
<b>Planification urbaine</b>	Secteur à urbaniser en opérations d'ensemble et ER rocade de Gap	Faible
<b>Utilisation du site</b>	Usages variés	Moyen
<b>Activités économiques</b>	Disparition progressive de l'agriculture en faveur de l'activité économique et résidentielle	Moyen
<b>Nuisances</b>	Trafic routier à l'origine de nuisances acoustiques et pollution atmosphérique	Moyen
<b>Paysage</b>	Hétérogénéité du paysage	Fort
<b>Patrimoine</b>	absence de MH et de zone de présomption archéologique Petit patrimoine local	Faible

L'analyse de l'état initial de l'environnement met en évidence un territoire en mutation, progressivement englobé dans la tache urbaine de Gap, répondant ainsi parfaitement à la planification urbaine en cours. La dynamique d'urbanisation induit des usages variés : les usages passés (agriculture, habitat diffus) côtoient les usages futurs (habitat groupé, activités économiques). Il en ressort un paysage en profonde mutation, non stabilisé.

**L'enjeu principal du fuseau d'étude est donc concentré sur le paysage urbain à construire en front de RD.**

L'urbanisation du fuseau d'étude induit la présence de riverains qui sont (ou seront) soumis à des nuisances acoustiques et à la pollution de l'air du fait du trafic sur la RD291. Les formes urbaines à venir devront donc prendre en compte ces nuisances afin de concevoir des projets d'aménagement d'ensemble limitant l'exposition des usagers à ces nuisances.

Enfin, avec la disparition des pratiques agricoles et l'augmentation de l'urbanisation, la biodiversité ordinaire va s'appauvrir et se cantonner aux espaces semi-naturels résiduels. La préservation des linéaires existants est donc nécessaire ; des efforts devront également être entrepris pour maintenir les connexions vers les ensembles naturels à l'ouest de la tache urbaine de Gap.

Avec l'ouverture de la section centrale de la rocade de Gap, le risque TMD va augmenter : les aménagements de sécurité doivent donc être compatibles avec ce transport (bassins de retenue de pollutions accidentelles par ex).

Les autres thèmes environnementaux sont à enjeu faible.